



DIRECTION RÉGIONALE

J E U N E S S E

S P O R T S

COHÉSION SOCIALE

C E N T R E

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(O S C A R D)

Démographie

Emploi, chômage, revenu

Enseignement, scolarité

Personnes handicapées

Personnes âgées

Lutte contre les exclusions
et indicateurs de pauvreté

Adultes et familles en difficulté

Protection de l'enfance

2012

Remerciements

L'équipe de l'Observation Sociale en région Centre (OSC) remercie tous les partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports, au travers de la mise à disposition de données mais aussi pour leurs participations aux différents comités de pilotage de la plateforme sociale durant l'année 2012. Ces derniers ont été le lieu de riches échanges qui ont permis de voir se dessiner la deuxième publication de la plateforme d'observation sociale « OSCARD 2012 », le tableau de bord de l'Observation Sociale Croisée des Acteurs Régionaux et Départementaux.





Édito	2
Observation Sociale Croisée par thématique	3
Démographie	4
Emploi, chômage, revenu	7
Enseignement, scolarité	12
Personnes handicapées	16
Personnes âgées	23
Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté	27
Adultes et familles en difficulté	31
Protection de l'enfance	33
Annexes	37
Formules de calcul	38
Index des sigles	43

L'observation des données sociales doit plus que jamais permettre une mise en œuvre efficace de nos politiques publiques.

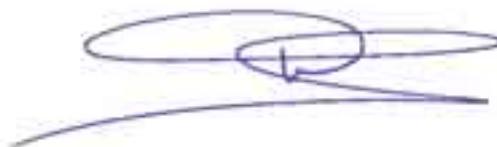
Tous les acteurs de la plateforme régionale, pilotée par la DRJSCS, se sont mobilisés pour disposer de données fiables et récentes dans cette seconde édition d'OSCARD.

Cette version 2012 privilégie une approche sectorielle, mettant en relief les informations importantes par une cartographie adaptée. Elle s'enrichit d'éléments relatifs à la formation et à la scolarité des jeunes, et de nouveaux indicateurs démographiques.

OSCARD est le résultat d'une large collaboration des services de l'État, collectivités locales, établissements publics, caisses d'assurance maladie et associations, réunis par l'objectif commun de rendre lisibles et accessibles les données sociales de notre région.

Je souhaite que cette publication facilite vos travaux et vous aide à répondre avec efficacité aux enjeux de notre région.

Le préfet de la région Centre



Michel CAMUX

Observation Sociale Croisée par thématique

Au recensement de population de 2008, l'Insee estime la population de la région Centre à 2 531 588 habitants, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de +0,4% entre les recensements de 1999 et 2008 (contre +0,7% au niveau national). Cela se traduit concrètement sur le territoire régional par un gain de plus de 91 600 habitants.

Près de la moitié de la population régionale est portée par les seuls départements de l'Indre-et-Loire et du Loiret (respectivement 23,1% et 25,7%). Les départements du sud comptant moins d'habitants (9,2% de la population régionale pour l'Indre et 12,4% pour le Cher).

Avec 64,7 habitants au km², la région présente une densité de population inférieure à la moyenne nationale (114,2 habitants par km²). Cette densité marque de fortes disparités entre les départements. La densité de population du Loiret est presque 3 fois supérieure à celle observée dans l'Indre (96,1 habitants par km² contre 34,2 habitants par km²).

L'analyse de la structure par âge montre **une part régionale de jeunes de moins de 20 ans inférieure au niveau métropolitain (24,1% contre 24,6%) et à l'inverse davantage de personnes âgées** (9,9% de personnes de 75 ans et plus contre 8,7%). Le département de l'Eure-et-Loir présente la proportion de jeunes de moins de 20 ans la plus élevée (25,7%). À l'inverse, le département de l'Indre a la plus faible (20,9%). Les départements du sud de la région comptabilisent davantage de personnes âgées. C'est notamment le cas de l'Indre, où les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes de 75 ans et plus comptent pour 23,4% et 12,7% dans le poids total de la population, soit des taux supérieurs en comparaison aux autres départements et également aux niveaux régional et national (18,6% et 9,9% en région Centre et 16,7% et 8,7% en France). L'analyse cartographique [10] à l'échelle des cantons de la région traduit bien ce phénomène dans l'Indre et d'une manière générale dans les territoires les plus éloignés des centres urbains.

L'indice de vieillissement [10], qui mesure le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans met en évidence ces différents constats et montre **un vieillissement des habitants de la région Centre plus marqué qu'au niveau national** (77,2 contre 67,9). L'analyse cartographique montre des indices plus élevés dans les cantons des départements du sud de la région et notamment dans l'Indre (112,0) et a contrario des cantons de Eure-et-Loir où les plus faibles indices sont observés (63,9).

Au niveau de la composition des ménages, 1 097 286 ménages sont recensés au 1^{er} janvier 2008, en région Centre. En comparaison au national, **moins de ménages d'une personne sont recensés mais davantage de ménages avec familles (32,9% de ménages d'une personne en région Centre contre 33,5% en France et 65,1% de ménages avec familles en région Centre contre 63,9% en France)**.

À l'échelle des départements, c'est en Indre-et-Loire que l'on observe une proportion plus importante de ménages composés d'une seule personne (35,5%) et à l'inverse c'est en Eure-et-Loir que la proportion de ménages avec familles est la plus importante (69,1%).

Les personnes de 25 à 59 vivant seules en région Centre (13,4%) et de familles monoparentales (19,0%) sont en proportion moins importantes qu'au niveau national (respectivement 14,1% et 21,2%).

D'une manière générale, les analyses cantonales montrent de fortes proportions de ménages composés d'une seule personne [10] et de familles monoparentales [10] dans les villes centres. ■

DONNÉES GÉNÉRALES

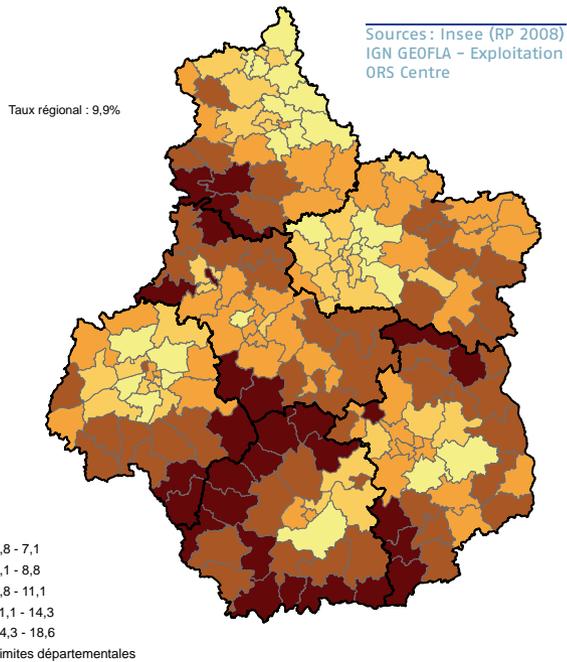
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Population au 1 ^{er} janvier 2008	313 251 (12,4%)	423 559 (16,7%)	232 004 (9,2%)	585 406 (23,1%)	326 599 (12,9%)	650 769 (25,7%)	2 531 588 (100,0%)	62 134 866
Densité en habitants par km ² en 2008	43,3	72,0	34,2	95,5	51,5	96,1	64,7	114,2
Superficie (en km ²)	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
Variation inter-censitaire (99-08) Taux annuel moyen entre 1999 et 2008 (en %)	+0,0%	+0,4%	+0,0%	+0,6%	+0,4%	+0,6%	+0,4%	+0,7%
Nombre de personnes de moins de 20 ans (pour 100 habitants) en 2008	69 420 (22,2%)	108 898 (25,7%)	48 474 (20,9%)	142 165 (24,3%)	75 883 (23,2%)	164 563 (25,3%)	609 404 (24,1%)	15 296 560 (24,6%)
Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2008	227 903 (72,8%)	331 443 (78,3%)	163 002 (70,3%)	449 540 (76,8%)	239 047 (73,2%)	508 167 (78,1%)	1 919 104 (75,8%)	48 414 580 (77,9%)
Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2008	178 281 (56,9%)	245 128 (57,9%)	129 236 (55,7%)	338 659 (57,9%)	182 181 (55,8%)	378 441 (58,2%)	1 451 924 (57,4%)	36 445 803 (58,7%)
Nombre de personnes de 65 ans et plus (pour 100 habitants) en 2008	65 551 (20,9%)	69 533 (16,4%)	54 294 (23,4%)	104 582 (17,9%)	68 535 (21,0%)	107 765 (16,6%)	470 260 (18,6%)	10 392 503 (16,7%)
 Nombre de personnes de 75 ans et plus (pour 100 habitants) en 2008	34 332 (11,0%)	36 987 (8,7%)	29 536 (12,7%)	55 438 (9,5%)	37 200 (11,4%)	56 315 (8,7%)	249 807 (9,9%)	5 389 101 (8,7%)
 Indice de vieillissement en 2008 (65 ans et plus pour 100 personnes de - de 20 ans)	94,4	63,9	112,0	73,6	90,3	65,5	77,2	67,9
Nombre de ménages en 2008	139 964	173 074	105 474	260 461	142 255	276 058	1 097 286	26 614 970
Ménages d'une personne	47 921 (34,2%)	50 112 (29,0%)	36 977 (35,1%)	92 348 (35,5%)	45 640 (32,1%)	88 542 (32,1%)	361 540 (32,9%)	8 914 131 (33,5%)
<i>dont hommes seuls</i>	19 938	21 191	14 873	37 143	19 089	37 742	149 976	3 686 186
<i>dont femmes seules</i>	27 983	28 920	22 103	55 205	26 552	50 800	211 564	5 227 945
Autres ménages sans familles	2 749 (2,0%)	3 332 (1,9%)	1 939 (1,8%)	5 706 (2,2%)	2 521 (1,8%)	5 639 (2,0%)	21 885 (2,0%)	694 231 (2,6%)
Ménages avec familles	89 294 (63,8%)	119 631 (69,1%)	66 558 (63,1%)	162 407 (62,4%)	94 093 (66,1%)	181 877 (65,9%)	713 861 (65,1%)	17 006 608 (63,9%)
<i>dont couple sans enfant</i>	43 787	51 422	34 065	75 869	46 429	80 940	332 513	7 224 805
<i>dont couple avec enfant(s)</i>	34 808	55 115	25 008	68 309	37 954	80 415	301 610	7 520 373
<i>dont famille monoparentale</i>	10 699	13 094	7 485	18 229	9 710	20 521	79 738	2 261 431
Nombre de personnes de 25 à 59 ans (pour 100 habitants) en 2008	143 015 (45,7%)	199 861 (47,2%)	104 390 (45,0%)	267 359 (45,7%)	148 312 (45,4%)	303 510 (46,6%)	1 166 447 (46,1%)	29 234 190 (47,0%)
 Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2008	20 367 (14,2%)	22 577 (11,3%)	14 712 (14,1%)	39 268 (14,7%)	18 967 (12,8%)	40 938 (13,5%)	156 830 (13,4%)	4 126 164 (14,1%)
 Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2008	8 500 (20,9%)	10 905 (17,4%)	5 622 (19,7%)	15 589 (19,5%)	8 084 (18,5%)	17 534 (18,8%)	66 235 (19,0%)	1 885 689 (21,2%)

Sources : insee (RP 1999, 2008).

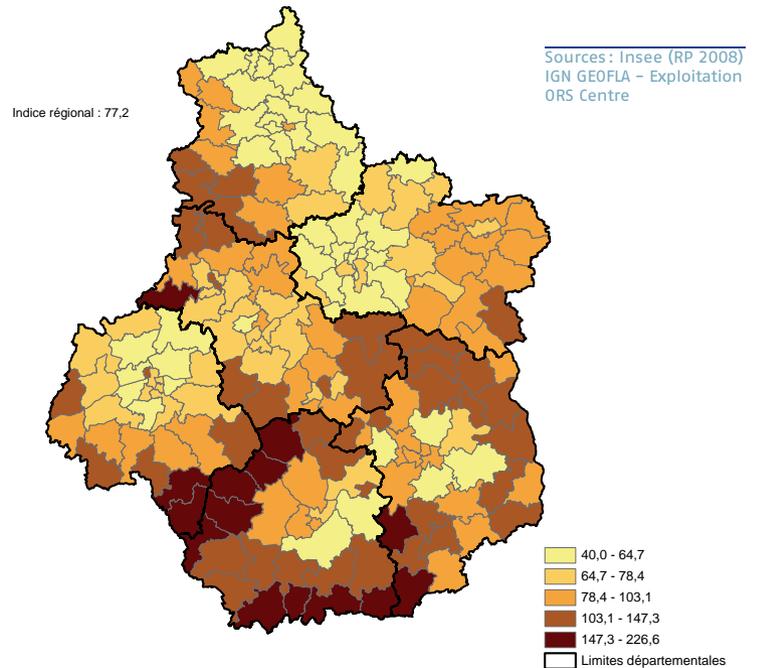
 VALEURS COMMENTÉES



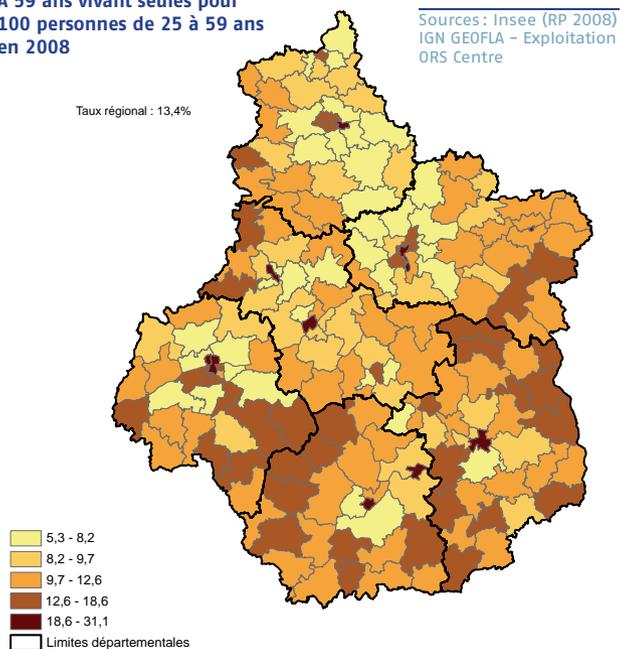
Nombre de personnes de 75 ans et plus pour 100 personnes en 2008



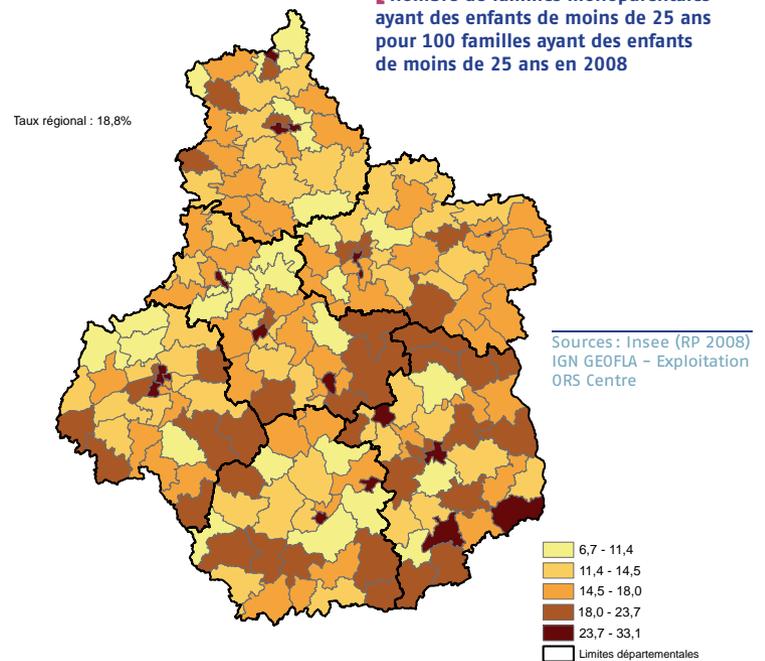
Indice de vieillissement en 2008



Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules pour 100 personnes de 25 à 59 ans en 2008



Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2008



2 emploi, chômage et revenu

La région Centre compte au 1^{er} janvier 2008, plus d'1 175 000 actifs (actifs occupés et chômeurs), soit 46,4% de sa population totale (46,9% au plan national). Fin 2010, **la majorité des emplois en région Centre sont des emplois salariés (91,1%). L'emploi salarié est massivement localisé dans le tertiaire** (tertiaire marchand et tertiaire non marchand), qui occupe 74,9% des salariés. L'industrie regroupe 17,2% des emplois, la construction 6,6% et l'agriculture 1,2%. L'industrie est un secteur caractéristique de la région Centre. En effet, ce secteur regroupe 17,2% des effectifs salariés, ce qui classe la région Centre parmi les plus importantes régions métropolitaines pour ses effectifs industriels.

L'analyse des catégories socio-professionnelles issues du recensement de l'Insee de 2008 met en évidence différentes disparités. Tout d'abord, s'agissant des **agriculteurs-exploitants, plus de 25 330 sont recensés en région Centre, soit 2,4% de la population ayant un emploi [O]. Cette proportion est supérieure à celle observée en moyenne en France (2,0%)**. Les écarts entre les départements extrêmes sont importants puisque l'Indre présente un taux plus de 3 fois supérieur à celui observé dans le Loiret (4,9% contre 1,6%). Ces différences s'expliquent par davantage d'agriculteurs exploitants dans l'Indre possédant des parcelles moindres en comparaison aux larges superficies des parcelles dans le Loiret destinées à la culture céréalière.

Au recensement de population de 2008, l'Insee recense plus de 131 000 **cadres** en région Centre [O]. Ils représentent ainsi 12,4% de la population active ayant un emploi, soit **un taux inférieur à celui relevé en France (16,1%)**. Les proportions de cadres les plus élevées sont observées dans les départements de l'axe ligérien (14,5% de cadres dans le Loiret contre 8,3% dans l'Indre).

En proportion, ce sont les départements de l'Indre et du Loir-et-Cher qui comptent davantage d'ouvriers [O] parmi la population active ayant un emploi (28,7% et 28,9%). Ces taux sont supérieurs à ceux observés dans les territoires de référence (26,3% en région Centre et 22,3% au niveau national). Près de 278 560 ouvriers en région Centre sont recensés par l'Insee au 1^{er} janvier 2008.

Les employés, au nombre de 305 800 en région Centre, représentent 28,9% de la population active ayant un emploi [O], soit une proportion supérieure à celle observée au niveau national (28,4%). Les employés sont davantage

représentés dans le département de l'Indre que dans celui du Loiret (respectivement 31,6% et 27,6% de la population active).

La représentation cartographique à l'échelle des cantons fait apparaître de plus fortes concentrations d'agriculteurs-exploitants dans les cantons ruraux de la région. D'une manière générale, ce sont également dans les cantons ruraux des départements que l'on observe les plus fortes proportions d'ouvriers. Les cadres et les employés sont davantage présents dans les villes-centres et leurs agglomérations.

En 2008, **44,9% des foyers fiscaux de la région ne sont pas imposés [O], soit une proportion de près d'un point inférieure à la moyenne nationale (45,8%)**. Plus de dix points séparent les départements extrêmes de la région. Le Loiret a la plus faible part de foyers fiscaux non imposés (41,5%), l'Indre la plus forte (52,4%). En France, le revenu moyen annuel par foyer fiscal ⁽¹⁾ est de 23 450 euros en 2008, contre 22 326 euros en région Centre [O]. En région Centre, des disparités départementales sont observées quant au revenu moyen annuel par foyer fiscal. Le Loiret se distingue avec le revenu moyen annuel le plus élevé (23 469 euros). À l'inverse, il est de 19 378 euros dans l'Indre. L'analyse cantonale montre que les agglomérations des grandes villes présentent les revenus les plus élevés. Les plus faibles se concentrent dans les territoires ruraux du sud de la région.

Le taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2011 [O] en région Centre s'établit à 8,7% des actifs de la région Centre, contre 9,4% au niveau national. Au niveau départemental, le Cher (9,9%) est le seul département à dépasser le taux de chômage national. Le Loir-et-Cher présentant quant à lui le plus faible (8,1%).

Fin décembre 2011, en région Centre, près de 59 620 **demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée** (catégories ABC) sont recensés, soit **une proportion inférieure à celle du niveau national (36,2% contre 37,7% dans l'hexagone)**. En région, le département de l'Eure-et-Loir (38,5%) présente la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée la plus élevée et l'Indre-et-Loire la plus faible (33,2%).

Au 31 décembre 2011, **48,5% des DEFM de catégorie A sont des femmes en région Centre, contre 47,9% au niveau national**. À l'échelle départementale, les taux varient de 47,2% dans le Loir-et-Cher à 49,2% dans le Loiret.

Fin 2011, en région Centre, **près d'un DEFM de catégorie A sur 5 est âgé de moins de 25 ans (19,0%)**. Cette proportion est supérieure de plus d'un point à celle observée en France hexagonale (17,6%). L'analyse départementale montre une forte proportion de DEFM A de moins de 25 ans dans l'Indre-et-Loire (20,1%). Le Loiret présente la plus faible part (18,1%).

Parmi les DEFM de catégorie A, en région Centre, au 31 décembre 2011, **20,8% sont âgés de 50 ans et plus contre 19,7% en France hexagonale**. À l'échelle des départements de la région, 4 points séparent les deux extrêmes de la région. Celui de l'Indre présente la proportion de DEFM A «sénior» la plus élevée (23,0%) tandis que celui de l'Indre-et-Loire a la plus faible (19,0%). ■

(i) Ce revenu déclaré au fisc, aussi appelé revenu net imposable, comprend plusieurs catégories de revenus (revenus d'activité, pensions, revenus du patrimoine...). Le revenu net imposable par foyer fiscal a augmenté depuis 2006. En effet, à partir de cette date, les barèmes d'imposition reposent sur de nouvelles bases parmi lesquelles figurent entre autres le changement des taux et des tranches d'imposition, l'abandon de l'abattement de 20% sur les revenus d'activités (salaires et revenus des indépendants). De plus, en 2007, un «bouclier fiscal» a été instauré dont le principe repose sur le fait que les impôts directs payés par un contribuable ne peuvent être supérieurs à 60% de ses revenus (50% à partir de 2008).

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loire	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) en 2008 (pour 100 personnes)	139 528 (44,5%)	202 185 (47,7%)	101 874 (43,9%)	273 548 (46,7%)	147 780 (45,2%)	310 150 (47,7%)	1 175 064 (46,4%)	29 164 230 (46,9%)
Nombre total d'emplois salariés et non salariés*au 31.12.2010 (% emplois salariés/total)	115 567 (89,8%)	148 278 (91,1%)	88 314 (88,6%)	245 276 (91,3%)	129 140 (90,2%)	277 596 (92,8%)	1 004 171 (91,1%)	
Emploi salarié par secteur d'activité*au 31.12.2010								
<i>Agriculture (en %)</i>	2,0	0,8	1,3	1,1	1,9	0,9	1,2	
<i>Industrie (en %)</i>	18,2	19,8	18,2	13,8	19,4	17,2	17,2	
<i>Construction (en %)</i>	6,1	6,5	6,3	7,1	6,7	6,5	6,6	
<i>Tertiaire marchand (en %)</i>	37,5	41,5	40,9	44,6	41,7	44,2	42,5	
<i>Tertiaire non marchand (en %)</i>	35,8	31,5	34,0	33,3	30,8	30,9	32,4	
 Nombre d'agriculteurs-exploitants (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2008	4 121 (3,3%)	3 985 (2,2%)	4 493 (4,9%)	4 878 (2,0%)	3 703 (2,8%)	4 156 (1,6%)	25 336 (2,4%)	507 848 (2,0%)
 Nombre de cadres (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2008	12 765 (10,3%)	22 173 (12,2%)	7 619 (8,3%)	33 918 (13,8%)	14 001 (10,5%)	40 584 (14,5%)	131 060 (12,4%)	4 172 122 (16,1%)
 Nombre d'ouvriers (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2008	33 308 (26,9%)	49 604 (27,3%)	26 311 (28,7%)	58 587 (23,8%)	38 451 (28,9%)	72 296 (25,8%)	278 558 (26,3%)	5 792 043 (22,3%)
 Nombre d'employés (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2008	37 562 (30,3%)	52 194 (28,7%)	29 023 (31,6%)	71 051 (28,8%)	38 483 (28,9%)	77 484 (27,6%)	305 796 (28,9%)	7 355 164 (28,4%)
 Nombre de foyers fiscaux non imposés en 2008 (pour 100 foyers fiscaux)	88 691 (48,6%)	99 830 (42,5%)	72 148 (52,4%)	145 688 (44,6%)	86 700 (46,0%)	150 804 (41,5%)	643 861 (44,9%)	16 132 612 (45,8%)
 Revenu net imposable moyen de l'ensemble des foyers fiscaux en 2008 (en euros)	20 550	23 448	19 378	22 695	21 956	23 469	22 326	23 450



Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,5 smic) au 31.12.2011 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	4 590 (11,8%)	4 944 (9,9%)	2 512 (9,4%)	7 810 (10,8%)	3 778 (10,2%)	8 287 (10,4%)	31 921 (10,5%)	ND
Revenu par unité de consommation mensuel (<0,75 smic) au 31.12.2011 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)	8 408 (21,6%)	8 193 (16,4%)	5 352 (19,9%)	12 669 (17,6%)	6 479 (17,5%)	13 963 (17,5%)	55 064 (18,1%)	ND
Taux de chômage localisés au 4 ^e trimestre 2011 (en %)	9,9%	8,8%	8,4%	8,2%	8,1%	9,0%	8,7%	9,4%
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM**) de catégories ABC au 31 décembre 2011	19 991	27 829	13 586	37 383	20 701	45 206	164 696	4 316 843
dont de DEFM** de catégorie A au 31 décembre 2011	13 984	18 017	8 836	23 961	12 819	28 658	106 275	2 898 825
Nombre de DEFM**de longue durée (>1an) de catégories ABC pour 100 DEFM** ABC au 31 décembre 2011	7 652 (38,3%)	10 720 (38,5%)	4 632 (34,1%)	12 408 (33,2%)	7 312 (35,3%)	16 895 (37,4%)	59 619 (36,2%)	1 627 828 (37,7%)
Nombre de DEFM**femmes de catégories ABC parmi les DEFM**ABC au 31 décembre 2011	10 331 (51,7%)	14 764 (53,1%)	7 053 (51,9%)	19 292 (51,6%)	10 672 (51,6%)	23 222 (51,4%)	85 334 (51,8%)	2 193 507 (50,8%)
dont DEFM** femmes de catégorie A parmi les DEFM**A au 31 décembre 2011	6 716 (48,0%)	8 793 (48,8%)	4 231 (47,9%)	11 623 (48,5%)	6 045 (47,2%)	14 086 (49,2%)	51 494 (48,5%)	1 389 797 (47,9%)
Nombre de DEFM**jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC parmi les DEFM**ABC au 31 décembre 2011	3 601 (18,0%)	5 296 (19,0%)	2 594 (19,1%)	7 109 (19,0%)	3 708 (17,9%)	8 221 (18,2%)	30 529 (18,5%)	732 414 (17,0%)
dont DEFM** jeunes de catégorie A parmi les DEFM**A au 31 décembre 2011	2 628 (18,8%)	3 480 (19,3%)	1 745 (19,7%)	4 810 (20,1%)	2 387 (18,6%)	5 194 (18,1%)	20 244 (19,0%)	510 190 (17,6%)
Nombre de DEFM**seniors (50 ans et plus) de catégories ABC parmi les DEFM** ABC au 31 décembre 2011	4 374 (21,9%)	5 509 (19,8%)	3 015 (22,2%)	6 909 (18,5%)	4 554 (22,0%)	8 369 (18,5%)	32 730 (19,9%)	827 280 (19,2%)
dont DEFM**seniors de catégorie A parmi les DEFM**A au 31 décembre 2011	3 164 (22,6%)	3 724 (20,7%)	2 033 (23,0%)	4 541 (19,0%)	2 890 (22,5%)	5 762 (20,1%)	22 114 (20,8%)	572 446 (19,7%)

Sources: Insee (RP 2008), DGI, Pôle emploi Centre, Direccte Centre, CAF

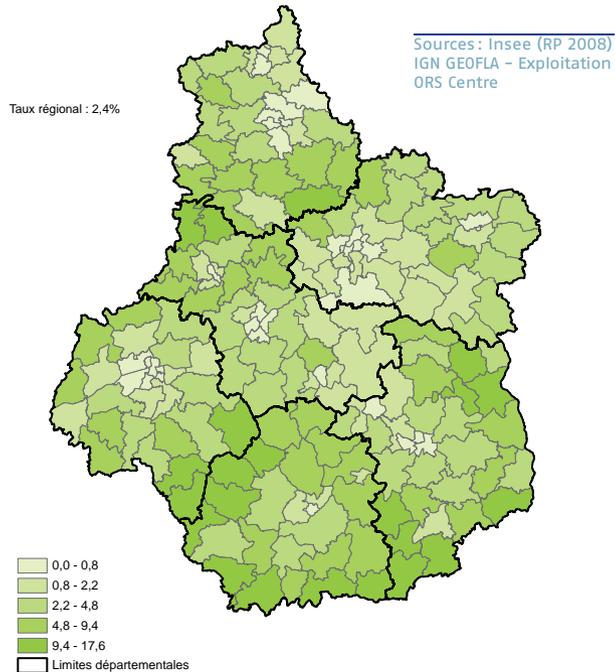
*Source: Insee au 31.12.2010, Estimations localisées d'emploi (données provisoires)

**DEFM: données brutes

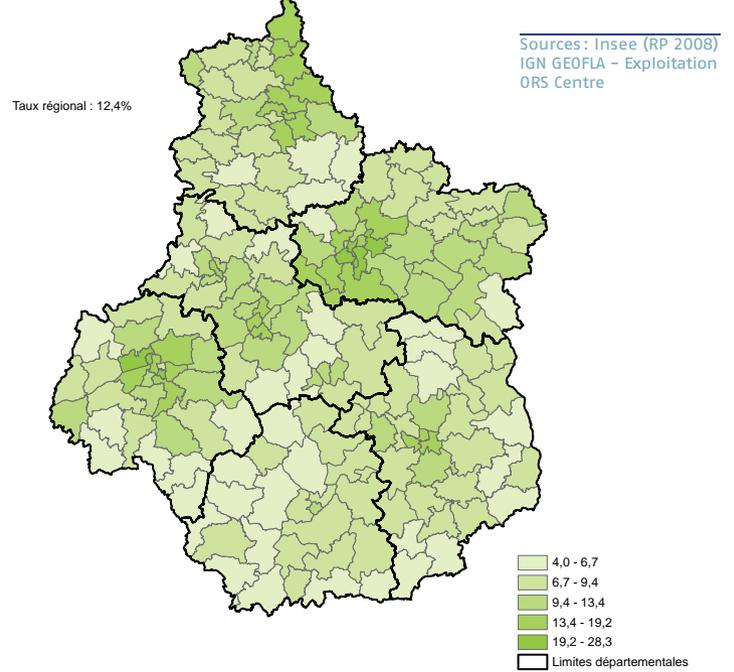
 VALEURS COMMENTÉES



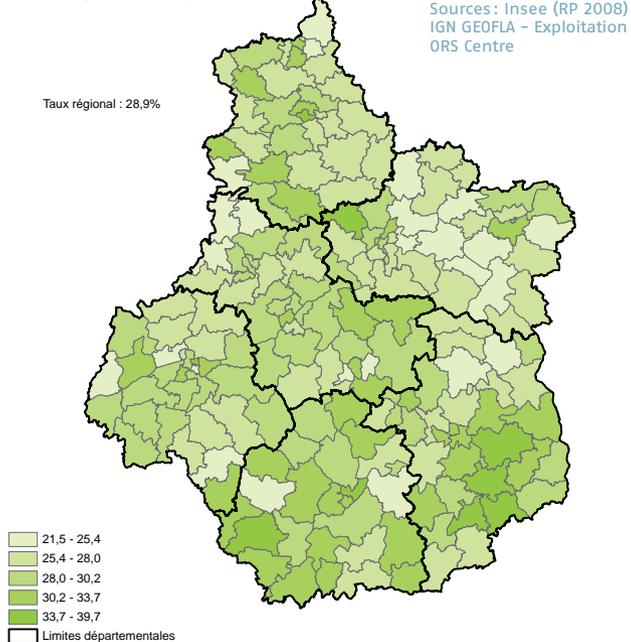
Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2008



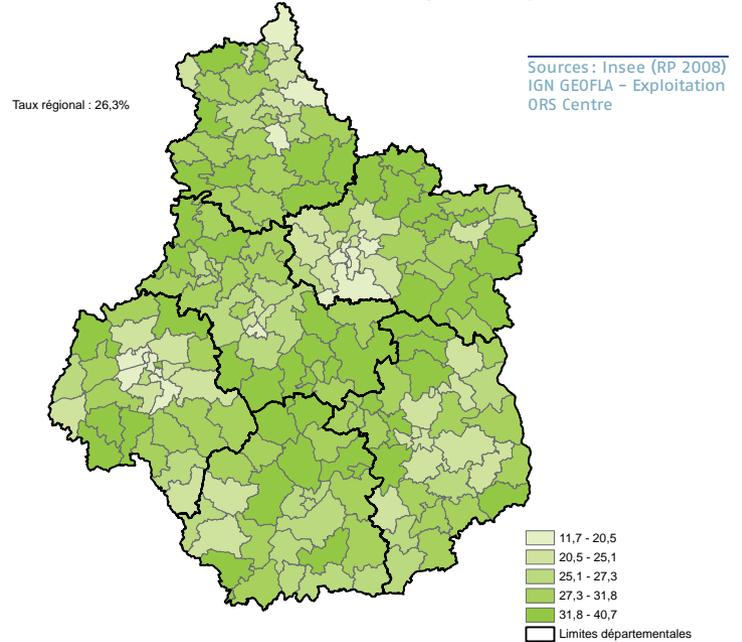
Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2008



Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2008



Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2008

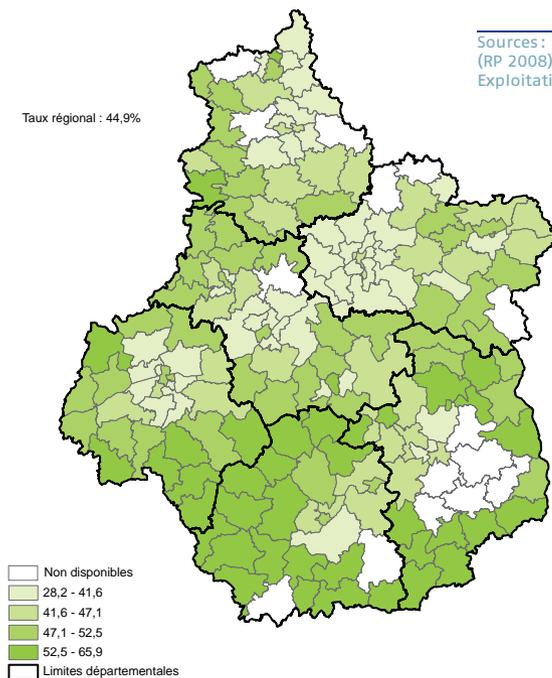




Nombre de foyers fiscaux non imposés sur le revenu pour 100 foyers fiscaux imposés en 2008

Sources : DGI, Insee (RP 2008) IGN GEOFLA - Exploitation ORS Centre

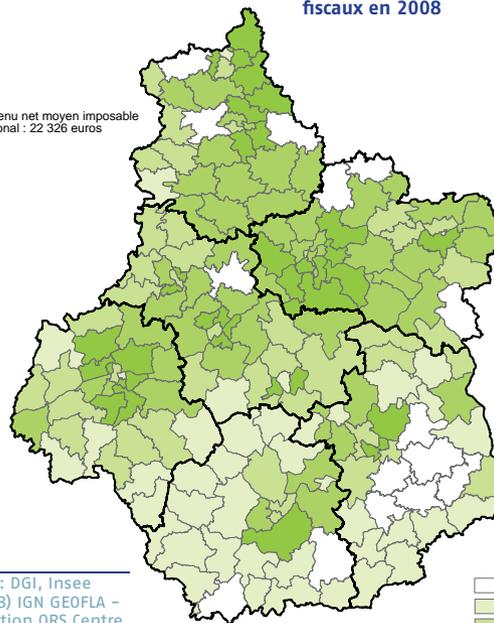
Taux régional : 44,9%



Revenus imposables moyens annuels (en euros) de l'ensemble des foyers fiscaux en 2008

Revenu net moyen imposable régional : 22 326 euros

Sources : DGI, Insee (RP 2008) IGN GEOFLA - Exploitation ORS Centre



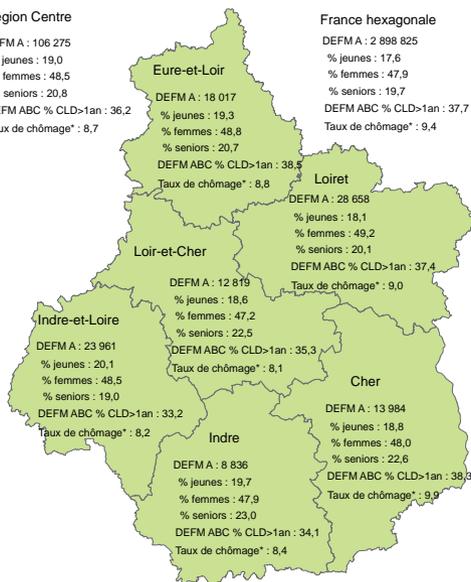
Situation du marché du travail en région Centre fin décembre 2011

Région Centre

DEFM A : 1 062 275
% jeunes : 19,0
% femmes : 48,5
% seniors : 20,8
DEFM ABC % CLD>1an : 36,2
Taux de chômage* : 8,7

France hexagonale

DEFM A : 2 898 825
% jeunes : 17,6
% femmes : 47,9
% seniors : 19,7
DEFM ABC % CLD>1an : 37,7
Taux de chômage* : 9,4



Sources : Direccte Centre, Insee, Dares, Pôle Emploi IGN GEOFLA - Exploitation ORS centre

*Taux de chômage au 4ème trimestre 2011
Sources : Insee, Direccte Centre, Dares, Pôle Emploi

DEFM : Données brutes

L'académie d'Orléans-Tours compte plus 521 000 élèves, apprentis et étudiants répartis entre 254 482 élèves du 1^{er} degré, 198 970 élèves du 2nd degré, 20 682 apprentis et 46 876 étudiants en situation post-baccalauréat (rentrée 2011).

Pour l'année scolaire 2010-2011, le taux de collégiens boursiers⁽¹⁾ en région Centre est inférieur à celui de la France (24,5% contre 28,7%). C'est dans l'Indre (27,9%), que le taux est le plus important. Même constat s'agissant des lycéens boursiers, où 27,9% des lycéens de l'Indre sont boursiers cette même année scolaire (21,9% en région). L'indicateur d'élèves boursiers peut être mis en relation avec le pourcentage de foyers fiscaux non imposés. En effet, la bourse est attribuée sous conditions de ressources qui doivent être justifiées par un avis d'imposition. Les départements ayant le plus faible taux de boursiers – d'une manière générale l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire et le Loiret – sont ceux où l'on observe les parts les plus faibles de foyers fiscaux non imposés (41,5% dans le Loiret, 42,5% en Eure-et-Loir et 44,6% en Indre-et-Loire en 2008). À l'inverse, les départements ayant les plus fortes proportions de boursiers sont ceux ayant les plus fortes parts de foyers fiscaux non imposés (48,6% dans le Cher et 52,4% dans l'Indre en 2008).

Cependant, davantage de familles de collégiens et de lycéens défavorisées⁽²⁾ sont recensées en région Centre en comparaison au niveau national (respectivement 38,7% et 33,9% contre 35,7% et 32,7%).

Pour ces deux indicateurs, l'Indre présente les proportions les plus fortes (44,2% et 41,6%). L'Indre-et-Loire présentant les plus faibles (32,8% et 28,2%).

La région Centre présente à la session d'examen 2011 du **diplôme national du Brevet, un taux d'accès⁽³⁾ inférieur à celui de la France (78,0% contre 80,1%)**. Les taux varient en région de 72,7% dans le Cher à 82,9% dans l'Indre-et-Loire. **Concernant le baccalauréat, le taux d'accès a fortement augmenté avec la réforme de la série professionnelle, mais le taux régional est inférieur au taux national (70,2% contre 71,6%)**. Le Cher présente le plus faible taux d'accès au baccalauréat selon le lieu de scolarisation (64,2%) en raison d'un nombre non négligeable

d'élèves étudiant hors département. Le Loiret, a quant à lui le plus élevé (78,5%).

À la rentrée 2010, 65,2% des néo-bacheliers de la région Centre ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur, contre 68,6% en France. Les néo-bacheliers du Loiret et du Cher ont davantage poursuivi leurs études après le baccalauréat, et en particulier plus vers les BTS, que ceux de l'Indre (respectivement 66,6%, 65,8% et 62,4%).

En 2008-2009, 49,1% des jeunes âgés de 16 à 24 ans sont scolarisés dans la région Centre contre près de 54,5% en France⁽⁴⁾. D'autre part, ces jeunes sont plus scolarisés dans le secondaire que le supérieur (respectivement 30,9% et 18,2% contre 29,8% et 24,8% au niveau national). 37% des 16-24 ans sont scolarisés dans l'Eure-et-Loir avec seulement 5,4% dans le supérieur (proximité de la région parisienne) alors que dans le département de l'Indre-et-Loire, cette proportion atteint 60% (31,4% dans le supérieur).

Au 1^{er} janvier 2008, l'Insee recense, en région Centre, plus de 20 400 jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaires non diplômés [6], soit une proportion de 21,5%. Elle est de 21,6% au niveau national (indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Cnis). Le taux varie de 17,7% dans le département de l'Indre-et-Loire à 23,8% dans le Loiret.

S'agissant des 20-29 ans, l'analyse des données du recensement de 2008 montre que 10,5% des 20-29 ans de la région sont sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires [6]. Cela représente plus de 29 900 personnes de 20-29 ans en région Centre. Cette proportion est de 9,8% au niveau national. L'analyse cantonale, montre d'une manière générale, à l'instar de la cartographie des jeunes non-diplômés de 20 à 24 ans des taux élevés dans les cantons de l'est du Loiret, ainsi que dans ceux du Perche et du Drouais dans l'Eure-et-Loir.

L'analyse cantonale des niveaux de qualification de la population de 15 ans et plus non scolarisée en 2008

montre les taux de qualification les plus élevés (bac+2 et plus) dans les villes-centres et les agglomérations (et plus particulièrement sur l'axe ligérien) [6]. À l'inverse, les taux de personnes de 15 ans et plus sans qualification ou de faibles niveaux de formation [6] les plus élevés sont recensés dans les cantons ruraux de la région.

En 2009, l'Insee estime à 19,1% la part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en France⁽⁶⁾. À l'échelle des départements de la région, la part des jeunes non insérés varie de 15,8% dans l'Indre-et-Loire (15^e rang des départements de l'hexagone) à 22,2% et 22,3% dans le Cher et le Loir-et-Cher (respectivement 61^e et 62^e rang). ■

(1) Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.

(2) Définition de l'éducation nationale : on entend par familles défavorisées, les professions et catégories socio-professionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Cette classification a été établie à partir des résultats scolaires et non par rapport aux ressources financières.

(3) Les taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) ou au baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération « théorique » la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.

(4) Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2nd degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.

(5) Indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Cnis. Il représente, au sein de la population des 20-24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires, au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.

(6) La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 24 ans, au lieu de résidence des individus.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France entière
Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation (année scolaire 2008-2009) (pour 100 jeunes de 16 à 24 ans)	42,9%	37,0%	41,7%	59,9%	43,1%	52,6%	49,1%	(France hexagonale) 54,5%
Taux de sortie avant la fin du second cycle (année scolaire 2009-2010)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	7,4%	7,9%
 Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2008 (pour 100 jeunes de 20 à 24 non inscrits dans un établissement scolaire)	2300 (21,0%)	3 769 (21,9%)	1 791 (22,5%)	3 818 (17,7%)	2 548 (22,8%)	6 188 (23,8%)	20 415 (21,5%)	498 592 (21,6%)
 Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires en 2008 (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans)	3 221 (10,3%)	5 506 (11,6%)	2 537 (11,8%)	5 356 (7,3%)	3 835 (12,3%)	9 469 (11,8%)	29 923 (10,5%)	760 973 (9,8%)
 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2008 (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	96 335 (40,2%)	123 606 (39,8%)	81 639 (44,9%)	150 643 (35,7%)	104 530 (42,2%)	176 747 (37,5%)	733 500 (39,2%)	16 479 359 (36,6%)
 Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac+2 en 2008 (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	40 757 (17,0%)	56 996 (18,4%)	25 119 (13,8%)	95 950 (22,7%)	40 828 (16,5%)	101 707 (21,6%)	361 359 (19,3%)	10 721 441 (23,8%)
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2009 (rang)	22,2% (61)	21,9% (57)	22,1% (59)	15,8% (15)	22,3% (62)	19,2% (42)	ND	19,1%
Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2011)	72,7%	76,2%	76,4%	82,9%	77,7%	77,8%	78,0%	80,1%
Taux d'accès au baccalauréat selon le lieu de scolarisation (session 2011)	64,2%	69,9%	66,9%	68,1%	65,1%	78,5%	70,2%	71,6%
Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2009/2010)	65,8%	65,7%	62,4%	64,3%	63,9%	66,6%	65,2%	68,6%
Taux de collégiens boursiers (public) (année scolaire 2010/2011)	26,4%	21,8%	27,9%	22,6%	24,4%	23,4%	23,8%	27,4%
Taux de lycéens boursiers (public) (année scolaire 2010/2011)	26,0%	21,7%	27,9%	20,1%	21,4%	20,1%	21,9%	ND
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2010/2011)	41,5%	37,9%	44,2%	32,8%	41,6%	39,8%	38,7%	35,7%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2010/2011)	37,3%	35,2%	41,6%	28,2%	35,1%	34,1%	33,9%	32,7%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2010/2011)	14,1%	19,2%	Pas de CPGE dans l'Indre	11,6%	11,5%	11,2%	11,9%	10,7%
Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2010/2011)	38,3%	44,1%	51,4%	32,5%	34,9%	35,8%	36,8%	34,6%

Sources : Insee (RP 2008), rectorat de l'académie Orléans-Tours.

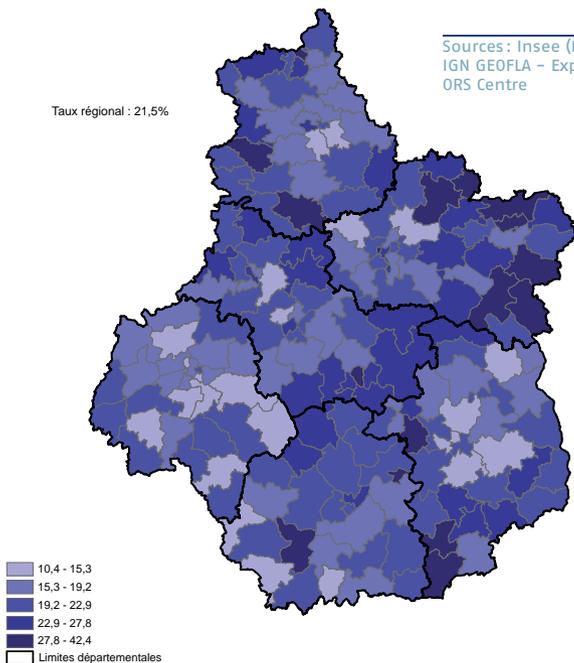
 VALEURS COMMENTÉES



Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2008

Sources: Insee (RP 2008)
IGN GEOFLA - Exploitation
ORS Centre

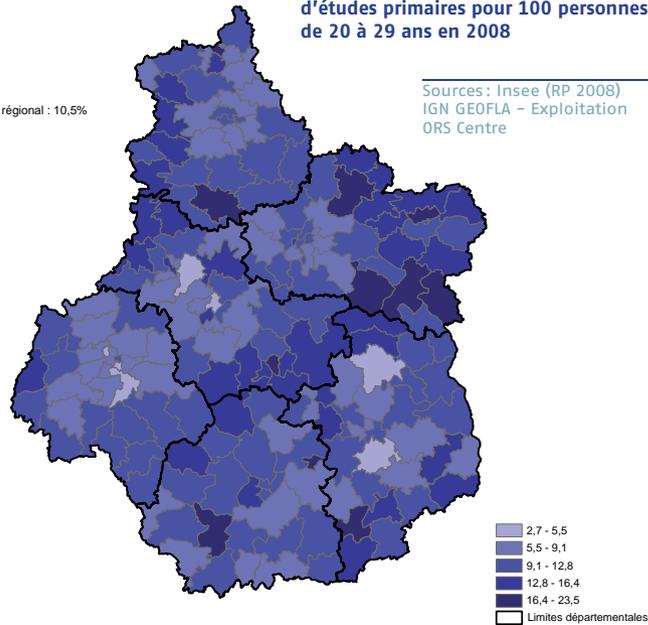
Taux régional : 21,5%



Nombre de personnes de 20 à 29 ans sorties du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires pour 100 personnes de 20 à 29 ans en 2008

Sources: Insee (RP 2008)
IGN GEOFLA - Exploitation
ORS Centre

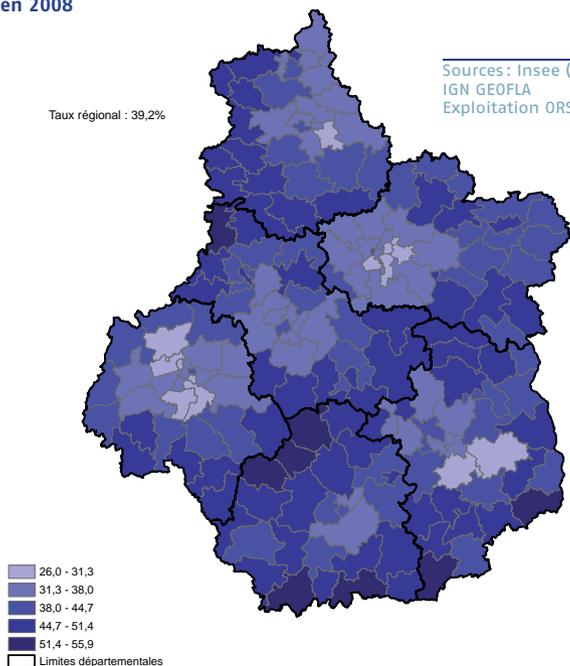
Taux régional : 10,5%



Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2008

Sources: Insee (RP 2008)
IGN GEOFLA
Exploitation ORS Centre

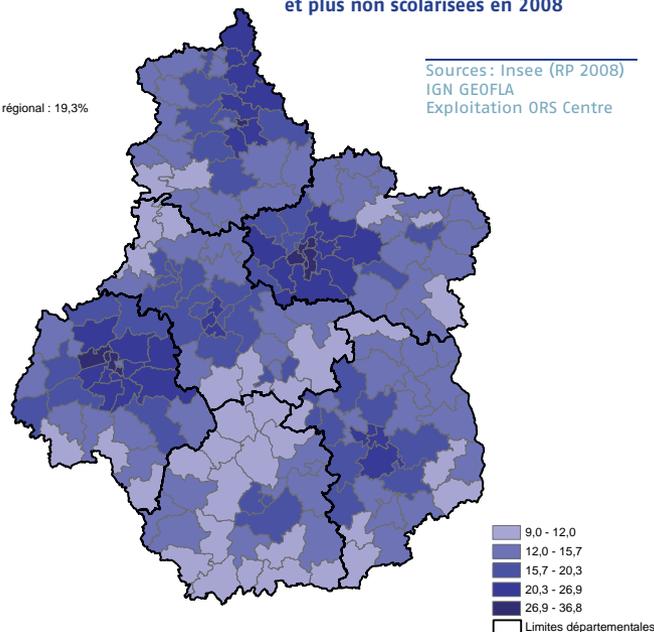
Taux régional : 39,2%



Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2008

Sources: Insee (RP 2008)
IGN GEOFLA
Exploitation ORS Centre

Taux régional : 19,3%



Au 1^{er} janvier 2011, en région Centre, plus de 200 établissements d'hébergement proposant près de **6 200 lits d'hébergement pour adultes handicapés** sont recensés (maison d'accueil spécialisée, foyer d'accueil médicalisé, foyer de vie, foyer d'hébergement, foyer polyvalent). L'offre pour adultes handicapés est complétée par les **établissements et services d'aide par le travail** (ESAT, au nombre de 65 en région Centre) qui permettent aux personnes en situation de handicap de travailler dans un milieu encadré. Ces structures proposent au 1^{er} janvier 2011 plus de **4 800 places**.

Le taux d'équipement en région Centre en structures d'hébergement pour adultes handicapés⁽¹⁾ s'établit à 4,7 lits ou places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans. Il est de 3,9‰ au niveau national. En infrarégional, le taux varie de 4,0‰ dans le Loiret à 5,7‰ dans l'Indre.

À l'échelle des départements, des disparités d'équipement existent, principalement dues à l'historique de l'implantation des établissements sur les territoires mais aussi au maillage déjà important quand il n'existe rien d'autre sur le territoire rural. S'agissant des MAS, le taux d'équipement varie de 0,3 place pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans dans l'Eure-et-Loir et le Loiret à 1,4‰ dans l'Indre. Concernant les foyers d'accueil médicalisés, le taux d'équipement varie de 0,5 place pour 1 000 adultes dans le Loiret à 1,5‰ dans le Loir-et-Cher. Le taux d'équipement en foyer de vie varie de 1,2 place pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans dans le Loir-et-Cher à 2,2‰ dans l'Eure-et-Loir. Pour les ESAT, le taux d'équipement varie de 3,4‰ dans l'Eure-et-Loir et le Loiret à 4,1‰ dans l'Indre.

Outre l'accueil en établissement, des structures permettent un accompagnement de la personne handicapée et constituent une réelle alternative à l'obligation d'admission dans un établissement. **Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)** proposent pour les adultes handicapés une assistance pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un suivi médical ou paramédical en milieu ouvert. Ces services offrent **1 670 places en région Centre**.

Des établissements spécialisés accueillent les jeunes de moins de 20 ans présentant un handicap incompatible avec une scolarité en milieu ordinaire. Au 1^{er} janvier 2011, en région Centre, près de 80 structures sont recensées (instituts médico-éducatifs, instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques, établissements pour polyhandicapés, instituts d'éducation sensorielle, établissements pour enfants déficients moteurs). **Ces établissements proposent 4 267 places d'hébergement pour enfants handicapés, soit un taux d'équipement global de 7,0 lits ou places 1 000 enfants de moins de 20 ans (6,6‰ au niveau national).** En infrarégional, les taux varient de 5,1‰ dans le Cher à 8,3‰ en Indre-et-Loire.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie. 65 sont recensés en région Centre offrant près de 1 500 places au 1^{er} janvier 2011.

Pour l'année scolaire 2010-2011, en région Centre, la part d'élèves handicapés scolarisés⁽²⁾ parmi l'ensemble des élèves dans des établissements du 1^{er} degré est de 1,8% (1,9% en France entière). Cette proportion est de 1,5% dans le 2nd degré (1,4% en France entière). D'une manière générale, dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd, les élèves handicapés de la région Centre sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire (60,4% et 70,0% en classe ordinaire). Même constat, cependant plus prononcé, au niveau national (65,9% et 73,1% en classe ordinaire).

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, plus de 7 600 élèves scolarisés de la région Centre présentent des troubles ou atteintes. Les principaux troubles des enfants handicapés scolarisés (1^{er} et 2nd degré) en région Centre au cours de l'année scolaire 2010-2011 sont **des troubles intellectuels et cognitifs pour 49,3% des élèves handicapés, des troubles du psychisme (16,3%), des troubles du langage et de la parole (13,0%) et des troubles moteurs (7,5%)**.

Des aides financières sont accordées aux personnes handicapées.

Au 31 décembre 2011, en région Centre, d'après les caisses d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole, plus de 7 100 allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEH)⁽³⁾ sont recensés, soit un taux de 11,7 allocataires pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. Le département de l'Eure-et-Loir présente en proportion la part d'allocataires de l'AAEH la plus élevée (15,3‰). Le Cher observe quant à lui la plus faible (9,0‰). Au niveau cantonal, l'analyse cartographique montre les taux les plus élevés dans les cantons de l'Eure-et-Loir puis du Loir-et-Cher.

Au 31 décembre 2011, près de 35 650 adultes en région Centre sont allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH)⁽⁴⁾, soit un taux d'allocataires de 2,7 pour 100 personnes de 20 à 59 ans. **Ce taux est comparable à celui observé au niveau national (2,8%).** L'analyse départementale montre une variation de la part des adultes

allocataires de l'AAH allant de 2,2% dans l'Eure-et-Loir et le Loiret à 3,9% dans l'Indre. Au niveau cantonal, les départements du sud de la région (Cher et Indre) observent les taux d'allocataires les plus élevés.

Au 31 décembre 2010, le taux de bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP⁽⁵⁾ en France est de 4,0 pour 1 000 personnes de moins de 60 ans (3,2 pour 1 000 personnes de 60 ans et plus). À l'échelle des départements, chez les moins de 60 ans, les taux varient de 3,4‰ dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire à 6,3‰ dans celui du Cher. Chez les plus de 60 ans, les taux varient de 1,8‰ dans l'Indre-et-Loire à 5,2‰ dans le Cher. ■

(1) Taux d'équipement global = Maisons d'accueil spécialisées + Foyers d'accueil médicalisé + Foyers de vie + Foyers d'hébergement + Foyers polyvalents (pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans).

(2) La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.

(3) L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) remplace l'allocation d'éducation spécialisée (AES). Il ne s'agit que d'un changement de dénomination, les modalités d'attribution de l'allocation ne changent pas.

(4) Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH), financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.

(5) Depuis le 1^{er} janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Lits ou places installés au 01.01.2011 par catégorie d'établissement - Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Établissements d'hébergement								
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)								
nombre d'établissements	4	1	5	4	3	4	21	551
nombre de lits	91	62	154	167	84	95	653	22 815
Foyers d'accueil médicalisé (FAM)								
nombre d'établissements	6	10	4	7	8	9	44	684
nombre de lits	173	257	99	194	241	172	1 136	18 863
Foyers de vie								
nombre d'établissements	6	13	9	19	10	19	76	1 477
nombre de lits et places	204	485	194	559	202	540	2 184	45 269
dont nombre de places en accueil de jour	56	25	39	202	48	174	544	11 754
Foyers d'hébergement								
nombre d'établissements	9	11	9	15	9	12	65	1 192
nombre de lits	335	242	186	547	288	502	2 100	39 990
Foyers polyvalents								
nombre d'établissements	0	0	1	1	0	3	5	96
nombre de lits	0	0	13	15	0	84	112	3 900
Établissements de travail protégé								
Entreprises de service et d'aide par le travail (ESAT)								
nombre d'établissements	7	13	9	11	11	14	65	1 322
nombre de places	581	769	461	1 236	574	1 186	4 807	112 612
Établissements et services de réinsertion professionnelle								
nombre d'établissements	1	0	0	2	2	0	5	125
nombre de places	86	0	0	88	133	0	307	10 892
Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et SAMSAH)								
nombre de places	283	255	66	454	264	348	1 670	39 294
Taux d'équipement en structures d'hébergement pour adultes handicapés pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	5,1‰	4,7‰	5,7‰	4,8‰	5,0‰	4,0‰	4,7‰	3,9‰
Taux d'équipement en Maison d'accueil spécialisée (MAS) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,6‰	0,3‰	1,4‰	0,5‰	0,5‰	0,3‰	0,5‰	0,7‰
Taux d'équipement en Foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,1‰	1,2‰	0,9‰	0,6‰	1,5‰	0,5‰	0,9‰	0,6‰
Taux d'équipement en Foyer de vie pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,3‰	2,2‰	1,7‰	1,8‰	1,2‰	1,6‰	1,7‰	1,4‰
Taux d'équipement en Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	3,7‰	3,4‰	4,1‰	4,0‰	3,5‰	3,4‰	3,7‰	3,4‰

SOURCES : STATISS (DREES, ARS, FINESS).

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
 Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2011 pour 100 adultes de 20 à 59 ans	5 479 (3,5%)	4 877 (2,2%)	4 488 (3,9%)	8 808 (2,9%)	4 310 (2,6%)	7 684 (2,2%)	35 646 (2,7%)	925 306 (2,8%)
Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2010* pour 1 000 personnes de moins de 60 ans pour 1 000 personnes de plus de 60 ans	2,2‰ 2,6‰	1,0‰ 1,0‰	1,8‰ 1,3‰	0,8‰ 0,7‰	1,2‰ 1,0‰	1,2‰ 1,2‰	ND ND	1,4‰ 1,4‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2010* pour 1 000 personnes de moins de 60 ans pour 1 000 personnes de plus de 60 ans	4,1‰ 2,6‰	2,4‰ 2,0‰	3,1‰ 1,2‰	2,6‰ 1,1‰	2,6‰ 1,1‰	2,6‰ 1,8‰	ND ND	2,6‰ 1,8‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2010* pour 1 000 personnes de moins de 60 ans pour 1 000 personnes de plus de 60 ans	6,3‰ 5,2‰	3,4‰ 3,1‰	4,9‰ 2,6‰	3,4‰ 1,8‰	3,8‰ 2,1‰	3,8‰ 3,0‰	ND ND	4,0‰ 3,2‰

Sources : DREES, CAF, MSA, Insee (RP 2008).

*Sources : Enquête DREES 2010, bénéficiaires de l'aide sociale départementale au 31.12.2010, Insee (estimations de population au 01/01/2010). Les données des départements non répondants ont été estimées par la DREES.

 VALEURS COMMENTÉES

Lits ou places installés au 01.01.2011 par catégorie d'établissement - Taux d'équipement

La notion de places recouvre les lits en internat et les places en accueil de jour.

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Instituts médico-éducatifs (IME) <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	4 199	9 654	4 253	10 681	6 376	10 709	43 2 872	1 122 66 749
Établissements enfants et adolescents polyhandicapés <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	1 25	2 46	1 7	1 60	3 26	3 57	11 221	183 5 270
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	1 69	1 30	1 45	6 321	3 157	2 80	14 702	369 14 820
Établissements pour déficients moteurs (IEM) <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	1 54	0 0	1 68	1 60	0 0	2 82	5 264	129 7 324
Établissements pour déficients sensoriels <i>nombre d'établissements</i> <i>nombre de places</i>	0 0	1 52	0 0	1 50	0 0	1 106	3 208	111 7 167
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD, y compris structures externes) <i>nombre de services</i> <i>nombre de places</i>	5 109	13 212	5 135	13 420	11 244	18 367	65 1 487	1 482 40 408
Taux d'équipement global en établissement pour enfants handicapés (hors SESSAD) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	5,1‰	7,2‰	7,7‰	8,3‰	7,3‰	6,3‰	7,0‰	6,6‰

Sources : STATISS (DREES, ARS, FINES)

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
 Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2011 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	622 (9,0‰)	1 664 (15,3‰)	534 (11,0‰)	1 507 (10,6‰)	1 079 (14,2‰)	1 698 (10,3‰)	7 104 (11,7‰)	ND

Sources : MSA, CAF, Insee (RP 2008)

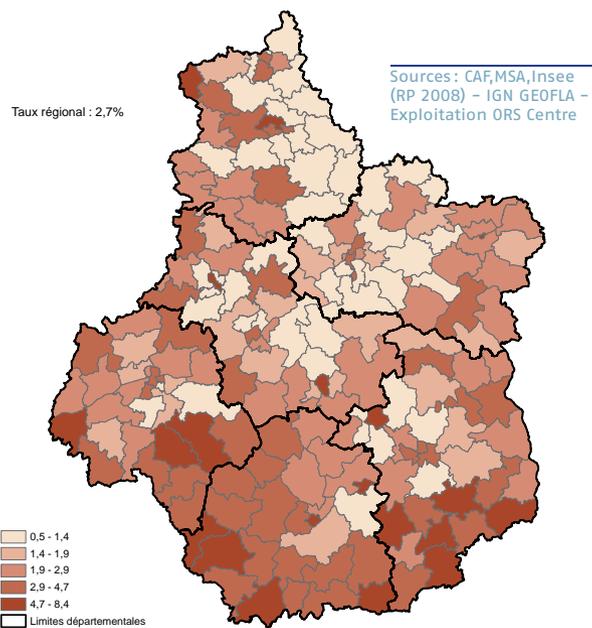
Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France entière
Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2010-2011) (en %)	1,8%	2,0%	2,4%	1,9%	1,7%	1,5%	1,8%	1,9%
Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2010-2011) (en %)	1,3%	1,6%	1,0%	2,3%	1,7%	1,0%	1,5%	1,4%
Part d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2010-2011) (en %)								
<i>En classe ordinaire</i>	43,7%	65,8%	54,8%	68,6%	60,9%	57,9%	60,4%	65,9%
<i>En enseignement spécial</i>	56,3%	34,2%	45,2%	31,4%	39,1%	42,1%	39,6%	34,1%
Part d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2010-2011) (en %)								
<i>En classe ordinaire</i>	67,0%	66,8%	54,3%	81,4%	69,2%	57,9%	70,0%	73,1%
<i>En enseignement spécial</i>	33,0%	33,2%	45,7%	18,6%	30,8%	42,1%	30,0%	26,9%
Nature des troubles ou atteintes des élèves handicapés scolarisés dans les 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) (année scolaire 2010-2011) (effectifs et en %)								
<i>Troubles intellectuels et cognitifs</i>	323 (52,4)	638 (43,7)	357 (55,4)	803 (37,9)	639 (67,1)	886 (54,7)	3 746 (49,3)	90 532 (45,0)
<i>Troubles du psychisme</i>	161 (19,9)	308 (21,1)	132 (20,5)	297 (14,0)	101 (10,6)	237 (14,6)	1 236 (16,3)	35 062 (17,4)
<i>Troubles du langage et de la parole</i>	90 (11,1)	202 (13,8)	36 (5,6)	501 (23,6)	46 (4,8)	112 (6,9)	987 (13,0)	26 838 (13,3)
<i>Troubles moteurs y compris les dyspraxies</i>	54 (6,7)	77 (5,3)	39 (6,1)	169 (8,0)	75 (7,9)	155 (9,6)	569 (7,5)	17 810 (8,8)
<i>Troubles viscéraux</i>	12 (1,5)	16 (1,1)	13 (2,0)	46 (2,2)	11 (1,2)	35 (2,2)	133 (1,7)	5 986 (3,0)
<i>Troubles visuels</i>	14 (1,7)	20 (1,4)	6 (0,9)	53 (2,5)	9 (0,9)	40 (2,5)	142 (1,9)	4 680 (2,3)
<i>Troubles auditifs</i>	33 (4,1)	62 (4,2)	20 (3,1)	84 (4,0)	34 (3,6)	98 (6,0)	331 (4,4)	7 442 (3,7)
<i>Plusieurs troubles associés</i>	17 (2,1)	113 (7,7)	36 (5,6)	65 (3,1)	28 (2,9)	39 (2,4)	298 (3,9)	10 140 (5,0)
<i>Autres troubles</i>	ND	23 (1,6)	5 (0,8)	101 (4,8)	9 (0,9)	19 (1,2)	161 (2,1)	2 898 (1,4)
Total	808 (100,0)	1 459 (100,0)	644 (100,0)	2 119 (100,0)	952 (100,0)	1 621 (100,0)	7 603 (100,0)	201 388 (100,0)

Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

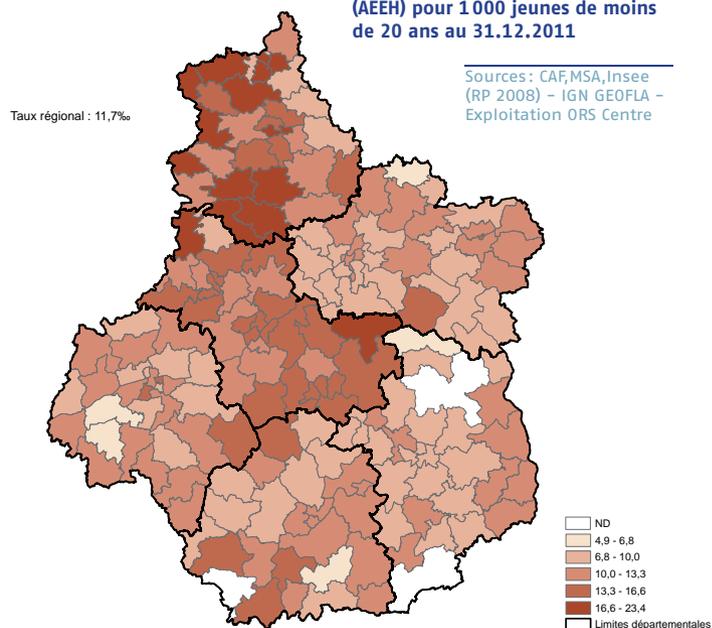
 VALEURS COMMENTÉES



Nombre d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 personnes de 20 à 59 ans au 31.12.2011



Nombre d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2011



5 personnes âgées

L'espérance de vie à la naissance augmente régulièrement en France, en particulier aux âges élevés. Ainsi, en 2009, l'Insee estimait l'espérance de vie à 60 ans à 22,0 ans pour les hommes et à 26,8 ans pour les femmes. **Des disparités d'espérance de vie existent cependant entre les départements de la région Centre** puisque le département du Cher, avec une espérance de vie à 60 ans de 21,3 ans chez les hommes et de 26,2 ans chez les femmes occupe les plus mauvais rangs de la région (respectivement le 21^e rang⁽¹⁾ chez les hommes et le 17^e rang chez les femmes). À l'inverse, le département de l'Indre-et-Loire avec une espérance de vie à 60 ans de 23,0 ans chez les hommes et de 27,3 ans chez les femmes, présente les meilleurs rangs des départements de la région (soit le 83^e et 81^e rang des départements métropolitains).

Différentes études au cours des dernières années ont montré une évolution positive de l'espérance de vie sans incapacité. Ainsi, les incapacités sévères surviennent surtout en fin de vie.

De ce fait la proportion de personnes âgées vivant seules est plus importante. L'amélioration de l'état de santé des personnes âgées ainsi que le développement des aides à la vie quotidienne ont participé au maintien des personnes âgées à leur domicile. En 2008, en région Centre, plus de 94 360 personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules [O], soit 37,8% des 75 ans et plus (38,9% en France). L'analyse cantonale montre les proportions les plus élevées de personnes âgées vivant seules dans les villes-centres des départements où elles bénéficient de nombreux services de proximité ainsi que dans les cantons ruraux du Cher et de l'Indre.

Au niveau du mode d'habitation, en 2008, en région Centre, 89,8% des 75 ans et plus de la région vivent en logement ordinaire, 10,0% d'entre elles vivent en établissement social de court séjour ou dans un établissement ou service de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer logement ou résidence sociale (90,5% et 9,1% au niveau national). Les personnes âgées de l'Eure-et-Loir vivent davantage en institution qu'en domicile ordinaire en comparaison aux personnes âgées de l'Indre (forte volonté politique de maintien à domicile dans ce département). En effet, 89,2% des personnes âgées de 75 ans et plus de l'Eure-et-Loir vivent en logement ordinaire et 10,5% dans un établissement (court, moyen ou long séjour, maison de retraite...) contre 90,5% de personnes âgées vivant à domicile dans l'Indre et 9,4% en établissement.

L'évolution du vieillissement de la population en France s'est traduite par le développement d'une part, de services et de prestations pour favoriser le maintien à domicile, et d'autre part, de l'accueil en hébergement collectif⁽²⁾. Au 1^{er} janvier 2011, la région Centre dispose de **31 000 lits ou places installés d'hébergement permanent** (lits de maisons de retraite, logements de logements foyers, lits d'hébergement temporaire) pour personnes âgées, soit un **taux d'équipement en hébergement complet de 129,2 lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus en région Centre. Au niveau de l'hexagone, le taux est de 127,7** pour 1 000 personnes de 75 ans et plus. Les taux varient en région Centre de 116,5‰ dans l'Indre (politique du département en matière de maintien à domicile) à 135,9‰ dans le Loir-et-Cher.

Au 1^{er} janvier 2011, **550 places d'accueil en hébergement temporaire** sont disponibles en région Centre⁽³⁾.

Pour les personnes âgées nécessitant des soins adaptés, au 1^{er} janvier 2011, plus de 27 600 lits en EHPAD et USLD sont installés en région Centre, ce qui représente un taux d'équipement en lits médicalisés de 109,1 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Au niveau de l'hexagone, le taux est de 102,6‰. Le taux varie de 98,0‰ dans l'Indre à 117,1‰ dans l'Eure-et-Loir.

Au 31 décembre 2009, en région Centre **plus de 47 800 bénéficiaires de l'APA**⁽⁴⁾ sont recensés (20 830 en établissement et 26 990 à domicile), ce qui représente un **taux de 185,7 bénéficiaires de l'APA pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Le taux de bénéficiaires de l'APA au niveau national s'établit à 201,0‰**. En infrarégional, les taux varient de 169,4‰ dans l'Indre-et-Loire à 207,0‰ dans le Loir-et-Cher.

Lorsque le maintien à domicile des personnes âgées est toujours possible mais nécessite une aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne, elles peuvent prétendre à une aide ménagère à domicile [O]. Elles sont près de 17 337 à en avoir bénéficié en région Centre au 31 décembre 2011, ce qui représente un taux de 69,4 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Les taux varient en infrarégional de 42,4‰ dans l'Eure-et-Loir à 104,6‰ dans l'Indre. Sur la base des données du RSI de fin 2009 (peu d'évolution des effectifs), près de 1 400 allocataires de plus seraient comptabilisés. L'analyse cantonale (régime général et agricole) montre

davantage de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile dans les cantons de l'Indre et de l'Indre-et-Loire.

L'entourage des personnes âgées occupe également une place prépondérante. Dans ce contexte, la gestion des aidants familiaux «vieillissants» apparaît également comme une question majeure de la prise en charge de la personne âgée.

L'indice de grand vieillissement présente l'avantage de pouvoir appréhender les déséquilibres dans la structure par âge des aînés sachant que les «plus jeunes» parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des «plus anciens». **Cet indice, en 2008, en région Centre est de 46,0 personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de âgées de 65 à 79 ans**

contre 43,3 au niveau national. Il varie en infrarégional de 44,3 dans le Cher à 48,3 dans le Loir-et-Cher.

Au 31 décembre 2011, 12 192 personnes de la région Centre sont allocataires du minimum vieillesse⁽⁵⁾ , ce qui représente un taux d'allocataires de 25,9 pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus. Les taux s'échelonnent en région Centre de 20,2‰ dans le Loir-et-Cher à 32,2‰ dans l'Indre. À partir des données du RSI de fin 2009 (peu d'évolution des effectifs), 340 allocataires de plus seraient comptabilisés. L'analyse cantonale montre des taux de bénéficiaires du minimum vieillesse (régime général et agricole) plus élevés dans les villes-centres et certains cantons de l'Indre. ■

(1) Pour l'espérance de vie, la lecture des rangs est inversée. Les départements ayant les plus petits rangs ont les indicateurs les plus défavorables.

(2) Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les logements-foyers proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les EHPAD sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.

(3) L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).

(4) Depuis le 1^{er} janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), administrée et financée principalement par les Conseils généraux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, gérontologique, groupe iso-ressources) qui distingue 5 niveaux permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.

(5) Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
 Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75ans et plus) en 2008	13 380 (39,0%)	13 738 (37,1%)	11 594 (39,3%)	21 182 (38,2%)	13 431 (36,1%)	21 039 (37,4%)	94 363 (37,8%)	2 094 711 (38,9%)
Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2008 (effectifs et en % des 75 ans et plus)								
<i>Vivent en logement ordinaire</i>	30 733 (89,5%)	32 987 (89,2%)	26 723 (90,5%)	50 020 (90,2%)	32 999 (88,7%)	50 753 (90,1%)	224 215 (89,8%)	4 878 066 (90,5%)
<i>Vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale</i>	3 485 (10,2%)	3 866 (10,5%)	2 770 (9,4%)	5 237 (9,5%)	4 122 (11,1%)	5 461 (9,7%)	24 940 (10,0%)	491 551 (9,1%)
<i>Autre</i>	114 (0,3%)	134 (0,3%)	43 (0,1%)	181 (0,3%)	80 (0,2%)	101 (0,2%)	652 (0,2%)	19 484 (0,4%)
Indice de grand vieillissement en 2008 (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	44,3	46,5	46,9	46,0	48,3	44,7	46,0	43,3
Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2008	13,9%	14,5%	14,7%	14,9%	15,1%	14,0%	14,5%	13,6%
Espérance de vie à 60 ans au 1^{er} janvier 2009*								
<i>Hommes (rang)</i>	21,3 (21)	22,2 (43)	21,7 (31)	23,0 (83)	22,2 (44)	22,5 (59)	ND	22,2
<i>Femmes (rang)</i>	26,2 (17)	26,6 (32)	26,3 (21)	27,3 (81)	26,7 (38)	26,7 (42)	ND	26,8

Source : Insee (RP 2008)

*Sources : Insee, estimations de population, État civil

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2011 publics ou privés

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Hébergement permanent :								
Maison de retraite								
<i>nombre d'établissements</i>	38	50	41	65	54	70	318	7 049
<i>nombre de lits</i>	3 671	4 193	2 858	5 757	4 389	5 815	26 683	515 096
Logement foyer								
<i>nombre d'établissements</i>	11	12	9	28	12	12	84	2 762
<i>nombre de logements</i>	515	420	389	1 166	521	756	3 767	140 870
dont EHPAD (en maisons de retraite et logements foyers)								
<i>nombre d'établissements</i>	35	46	40	60	50	66	297	6 918
<i>nombre de lits</i>	3 501	4 055	2 780	5 583	4 204	5 809	25 932	527 791
Hébergement temporaire								
<i>nombre de lits</i>	92	63	92	118	71	113	549	9 274
Accueil de jour								
<i>nombre de places</i>	37	38	19	158	63	115	430	10 277
Soins de longue durée (USLD)								
<i>nombre de lits</i>	396	282	172	334	160	330	1 674	33 579
Taux d'équipement en structures d'hébergement complet (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2011 (maisons de retraite, logements-foyers, hébergement temporaire, USLD)	133,9‰	133,9‰	116,5‰	131,4‰	135,9‰	123,2‰	129,2‰	127,7‰
Taux d'équipement en lits médicalisés (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2011 (EHPAD, USLD)	111,6‰	117,1‰	98,0‰	105,4‰	115,3‰	107,8‰	109,1‰	102,6‰

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) au 31.12.2009**								
<i>A domicile</i>	3 399	3 633	3 202	5 448	4 359	6 950	26 991	675 189
<i>En établissement sous dotation globale de fonctionnement</i>	2 428	2 282	1 727	0	2 986	3 904	13 227	260 405
<i>En établissement hors dotation globale de fonctionnement</i>	550	551	608	4 316	541	933	7 499	186 410
<i>Total établissement</i>	2 978	2 833	2 335	4 316	3 527	4 837	20 826	446 815
<i>Total (domicile + établissement)</i>	6 377	6 466	5 537	9 764	7 886	11 787	47 817	1 122 004
<i>Bénéficiaires de l'APA pour 1 000 personnes de 75 ans et plus (Insee, estimations de population au 01/01/2010)</i>	181,8‰	170,4‰	185,0‰	169,4‰	207,0‰	200,3‰	185,7‰	201,0‰
Nombre d'allocataires du minimum vieillesse*** pour 1 000 personnes de 65 ans ou plus au 31.12.2011	1 887 (28,8‰)	1 504 (21,6‰)	1 747 (32,2‰)	2 849 (27,2‰)	1 384 (20,2‰)	2 821 (26,2‰)	12 192 (25,9‰)	ND ND
avec estimation des données RSI de 2009	1 930 (29,4‰)	1 523 (21,9‰)	1 829 (33,7‰)	2 934 (28,1‰)	1 429 (20,9‰)	2 884 (26,8‰)	12 536 (26,7‰)	
Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile*** pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31.12.2011	2 458 (71,6‰)	1 570 (42,4‰)	3 090 (104,6‰)	5 301 (95,6‰)	1 818 (48,9‰)	3 100 (55,0‰)	17 337 (69,4‰)	ND ND
avec estimation des données RSI de 2009	2 653 (77,3‰)	1 695 (45,8‰)	3 314 (112,2‰)	5 705 (102,9‰)	1 982 (53,3‰)	3 386 (60,1‰)	18 735 (75,0‰)	

Sources : STATISS (ARS, DREES, FINESS).

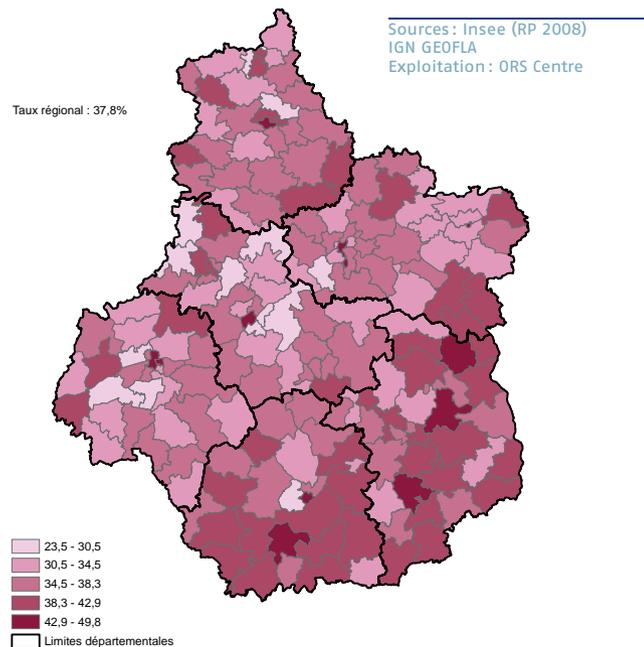
**Sources : DREES – Enquête annuelle «Aide sociale».

***Sources : Carsat Centre, MSA, RSI (données non

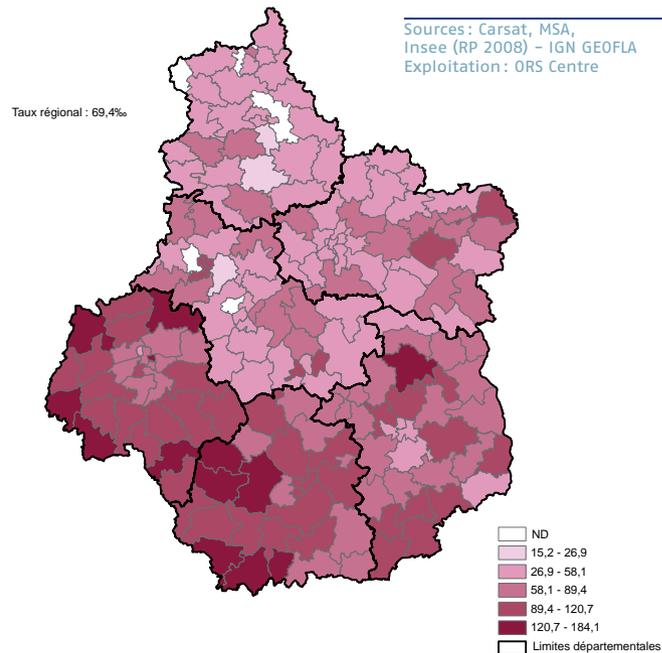
disponibles pour RSI au 31.12.2011, données prises en compte du RSI au 31.12.2009 au regard d'une faible évolution des effectifs confirmée par le régime des indépendants), Insee (RP 2008)



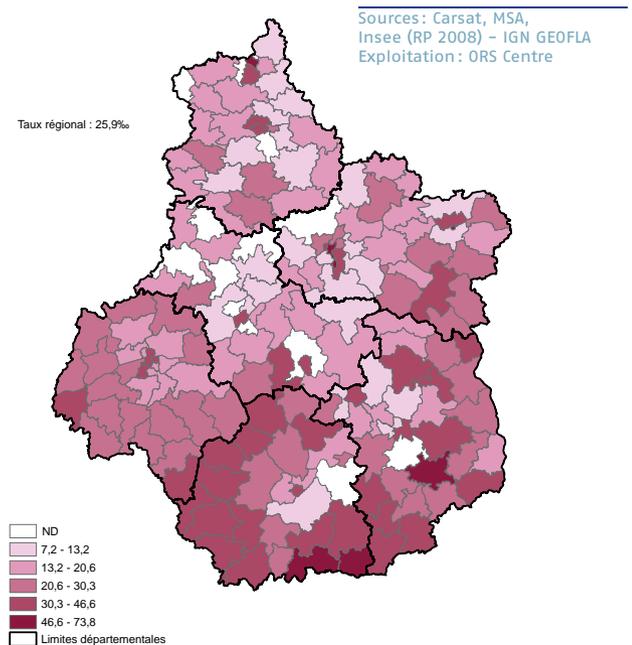
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2008



Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus au 31.12.2011



Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus au 31.12.2011



Un individu peut être considéré comme « pauvre » lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté varie de 50% (niveau de vie médian en France) à 60%. Ce seuil de 60% étant maintenant communément retenu, l'analyse ci-après le prend en compte. **En 2009, l'Insee estime à 13,5% le nombre de personnes pauvres en France métropolitaine. Avec 11,8%, la région Centre occupe le 4^e rang* des régions françaises métropolitaines** derrière la Bretagne (11,2%), les Pays de la Loire (11,2%) et l'Alsace (11,3%). En France, les taux varient de 11,2% en Bretagne à 19,3% en Corse. À l'échelle des départements de la région, il varie de 10,7% dans l'Eure-et-Loir (11^e rang* des départements de France métropolitaine) à 14,1% dans l'Indre (57^e rang*).

Suivant l'âge des individus, des disparités peuvent être mises en évidence entre les départements de la région. Pour les moins de 20 ans, la région Centre occupe le 5^e rang* des régions métropolitaines avec un taux de pauvreté de 17,0% (18,8% en France). Le taux de pauvreté chez les moins de 20 ans en région varie de 15,4% dans l'Indre-et-Loire (17^e rang* des départements de l'hexagone) à 20,1% dans l'Indre (61^e rang*). **D'une manière générale, l'Indre puis le Cher présentent les taux de pauvreté par âge les plus élevés.** L'Eure-et-Loir puis le Loiret présentant les plus favorables, notamment pour les personnes âgées s'agissant de ce dernier (6,2% et 6^e rang*).

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

Au 31 décembre 2011, **64 285 personnes sont allocataires du RSA⁽¹⁾ en région Centre, dont 5 755 du RSA socle seul majoré, 33 201 du RSA socle seul non majoré et 17 342 du RSA activité.**

Fin 2011, le taux d'allocataires du RSA socle seul non majoré [O] en région Centre parmi les 25-59 ans est de 2,8% (3,4% en France hexagonale fin 2010). L'analyse cartographique montre davantage de bénéficiaires dans les villes-centres et dans les cantons ruraux du Cher (4,1% des 25-59 ans).

Fin 2011, en région Centre, le taux d'allocataires du RSA socle seul majoré [O] est de 8,7 allocataires pour 100 familles monoparentales (9,0% en France hexagonale fin

2010). À l'intérieur des limites régionales, les taux d'allocataires du RSA socle seul non majoré varient de 7,8% dans l'Eure-et-Loir à 11,2% dans le Cher. D'une manière générale, la représentation cartographique fait apparaître des proportions élevées à la fois dans les villes-centres et certains cantons ruraux des départements.

Au 31 décembre 2011, 13 038 allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique⁽²⁾ sont recensés, soit un taux de 9,5 allocataires pour 1 000 personnes âgées de 18 à 59 ans (9,6‰ au niveau national). Les taux s'échelonnent de 7,7‰ dans l'Indre-et-Loire à 12,0‰ dans le Cher.

Fin 2011, en région Centre, l'allocation temporaire d'attente⁽³⁾ a été délivrée à près de 1 200 allocataires.

Au 31 décembre 2010, en région Centre, l'allocation supplémentaire d'invalidité⁽⁴⁾ concerne 2 790 allocataires, soit un taux de 2,4 pour 1 000 personnes âgées de 25 à 59 ans (3,0‰ dans l'hexagone). En région, les taux varient de 1,8‰ dans l'Eure-et-Loir à 3,0‰ dans le Cher.

Avoir un logement est une nécessité pour assurer son autonomie personnelle et familiale et pour s'intégrer à la vie sociale et professionnelle. L'accès au logement des personnes à faible revenu est appuyé par une offre de logement dans le parc locatif social. Au 1^{er} janvier 2011, en région Centre, le parc locatif social loge 16,8% des ménages (16,7% dans l'hexagone). Le Loir-et-Cher présente la plus faible part de ménages en logements sociaux (14,2%). À l'inverse, l'Eure-et-Loir a la plus forte (17,7%).

La construction de logements sociaux est une des réponses au problème d'habitat des personnes à faible revenu. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocations logement. Elles ont pour but de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce dans un contexte où le logement impacte de plus en plus le budget des ménages. Il existe trois principales allocations. L'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère social (ALS), l'allocation de logement à caractère familial (ALF).

Fin 2011, plus de 111 000 ménages perçoivent l'aide personnalisée au logement (APL), en région Centre, soit un taux de 101,2 pour 1 000 ménages (107,2‰ en France au 31.12.2010). Les taux s'échelonnent en région de 89,9‰ dans l'Eure-et-Loir à 110,7‰ dans l'Indre-et-Loire.

En région Centre, au 31 décembre 2011, plus de 75 800 ménages sont allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS), soit un taux de 69,1 allocataires pour 1 000 ménages (86,5‰ en France au 31.12.2010). L'analyse infra-régionale montre le taux le plus élevé dans l'Indre-et-Loire (99,0‰). L'Eure-et-Loir présente le plus faible (45,1‰).

Fin 2011, 38 850 ménages ont droit à l'allocation de logement à caractère familial (ALF), soit un taux de 35,4 pour 1 000 ménages (48,8‰ en France au 31.12.2010). Avec 40,5 allocataires de l'ALF pour 1 000 ménages, le Cher observe le taux le plus élevé. Le plus faible taux concerne l'Indre-et-Loire (29,3‰).

À l'échelle des cantons, les taux les plus élevés de bénéficiaires d'allocations logement (APL, ALS, ALF - ) se concentrent dans les villes-centres des départements. ■

*Les rangs présentés dans l'analyse se lisent en partant de la première position (du haut vers le bas).

(1) Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1^{er} juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité permet de compléter les revenus de bénéficiaires ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du RSA socle. Un bénéficiaire du RSA peut bénéficier du RSA socle seulement, du RSA activité seulement, ou bien des deux composantes.

(2) L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée sous conditions de ressources par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.

(3) L'allocation temporaire d'attente (ATA) a été créée en 2005 en remplacement de l'allocation d'insertion (AI). L'ATA est versée aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile, à certaines catégories de ressortissants étrangers et à des personnes en attente de réinsertion.

(4) L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2009 (rang)	13,4% (45)	10,7% (11)	14,1% (57)	11,5% (19)	11,7% (22)	11,2% (15)	11,8% (4)	13,5%
Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2009								
Moins de 20 ans (rang)	19,9% (57)	15,5% (19)	20,1% (61)	15,4% (17)	17,4% (35)	17,0% (30)	17,0% (5)	18,8%
De 20 à 24 ans (rang)	18,1% (50)	13,9% (8)	18,1% (49)	17,5% (41)	15,3% (20)	16,1% (31)	16,3% (5)	18,1%
De 25 à 29 ans (rang)	12,9% (55)	10,2% (14)	12,5% (42)	12,1% (37)	11,9% (34)	11,6% (29)	11,7% (5)	12,6%
De 30 à 64 ans (rang)	12,0% (50)	9,4% (11)	12,3% (55)	10,0% (21)	10,3% (24)	9,5% (13)	10,3% (4)	11,9%
De 65 ans et plus (rang)	8,9% (34)	6,5% (9)	12,0% (72)	8,4% (30)	7,8% (21)	6,2% (6)	8,0% (4)	9,5%
Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2011	10 744	9 238	5 706	14 532	7 742	16 323	64 285	(31.12.2010) 1 833 787
<i>dont RSA socle seul majoré</i>	954	847	535	1 271	635	1 513	5 755	169 795
<i>dont RSA socle seul non majoré</i>	5 871	4 992	2 643	7 573	4 122	8 000	33 201	998 379
<i>dont RSA Activité</i>	2 617	2 439	1 792	3 959	1 919	4 616	17 342	460 038
Nombre d'allocataires du RSA socle seul non majoré au 31.12.2011 pour 100 personnes de 25-59 ans	5 871 (4,1%)	4 992 (2,5%)	2 643 (2,5%)	7 573 (2,8%)	4 122 (2,8%)	8 000 (2,6%)	33 201 (2,8%)	998 379 (3,4%)
Nombre d'allocataires du RSA socle seul majoré au 31.12.2011 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans	954 (11,2%)	847 (7,8%)	535 (9,5%)	1 271 (8,2%)	635 (7,9%)	1 513 (8,6%)	5 755 (8,7%)	169 795 (9,0%)
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent jusqu'à 50% des revenus au 31.12.2011 pour 100 familles dont les ressources sont connues	26 170 (67,4%)	38 076 (76,3%)	19 201 (71,5%)	52 278 (72,6%)	27 452 (74,3%)	59 095 (74,3%)	222 272 (73,1%)	ND
Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 100% des revenus au 31.12.2011 pour 100 familles dont les ressources sont connues	7 588 (19,5%)	6 994 (14,0%)	4 333 (16,1%)	11 355 (15,8%)	5 560 (15,0%)	11 664 (14,7%)	47 494 (15,6%)	ND

DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2011 pour 1000 personnes de 18 à 59 ans	1 986 (12,0‰)	2 162 (9,3‰)	1 356 (11,4‰)	2 495 (7,7‰)	1 774 (10,4‰)	3 265 (9,1‰)	13 038 (9,5‰)	334 649 (9,6‰)
Nombre d'allocataires de l'allocation temporaire d'attente (ATA)* au 31.12.2011	83	160	59	438	132	324	1 196	44 324
Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2010 pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans	427 (3,0‰)	358 (1,8‰)	342 (3,3‰)	541 (2,0‰)	337 (2,3‰)	785 (2,6‰)	2 790 (2,4‰)	86 748 (3,0‰)
Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage au 31.12.2010 (1)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	184	ND
Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2011 pour 100 ménages	21 488 (15,4%)	30 553 (17,7%)	18 099 (17,2%)	45 730 (17,6%)	20 258 (14,2%)	48 052 (17,4%)	184 180 (16,8%)	4 456 297 (16,7%)
Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) au 31.12.2011 pour 1 000 ménages	13 702 (97,9‰)	15 562 (89,9‰)	11 000 (104,3‰)	28 833 (110,7‰)	12 812 (90,1‰)	29 119 (105,5‰)	111 028 (101,2‰)	(31.12.2010) 2 852 448 (107,2‰)
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) au 31.12.2011 pour 1 000 ménages	6 718 (69,4‰)	7 810 (45,1‰)	6 640 (63,0‰)	25 777 (99,0‰)	8 282 (58,2‰)	17 587 (63,7‰)	75 814 (69,1‰)	2 303 350 (86,5‰)
Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) au 31.12.2011 pour 1 000 ménages	5 674 (40,5‰)	6 524 (37,7‰)	3 838 (36,4‰)	7 628 (29,3‰)	4 919 (34,6‰)	10 266 (37,2‰)	38 849 (35,4‰)	1 298 464 (48,8‰)
Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) au 31.12.2011 pour 1 000 ménages	29 094 (207,9‰)	29 896 (172,7‰)	21 478 (203,6‰)	62 238 (239,0‰)	26 013 (182,9‰)	56 972 (206,4‰)	225 691 (205,7‰)	6 454 262 (242,5‰)
Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) au 31.12.2011 pour 100 familles avec enfant(s)	10 851 (267,0‰)	16 883 (269,3‰)	7 355 (257,4‰)	21 007 (262,4‰)	11 841 (271,1‰)	26 350 (282,3‰)	94 287 (270,2‰)	ND



Sources : CAF, MSA au 31.12.2011, Carsat Centre au 31.12.2011, Pôle emploi Centre au 31.12.2011, Insee (RP 2008), Insee (revenus disponibles localisés), Insee (indicateurs sociaux départementaux).

*Source : FNA – Pôle Emploi Centre (données brutes à fin décembre 2011).

** Source : DREES.

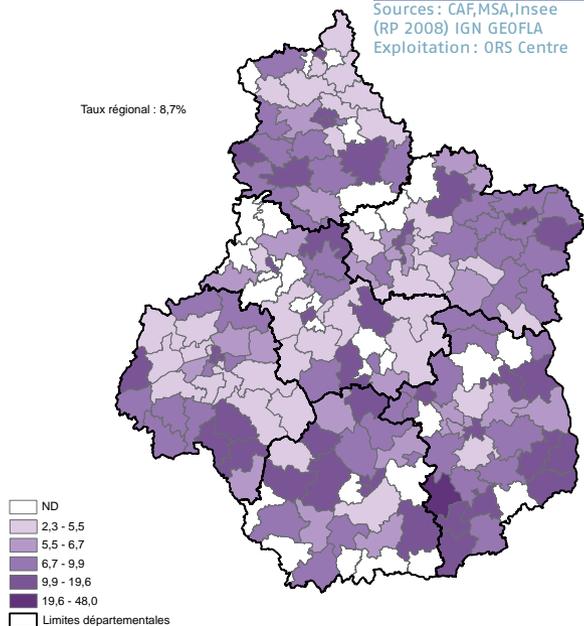
(1) Au 01.01.2009, l'âge maximum pour percevoir une allocation veuvage est passé de 51 ans à 55 ans.



Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31.12.2011

Sources : CAF, MSA, Insee (RP 2008) IGN GEOFLA
Exploitation : ORS Centre

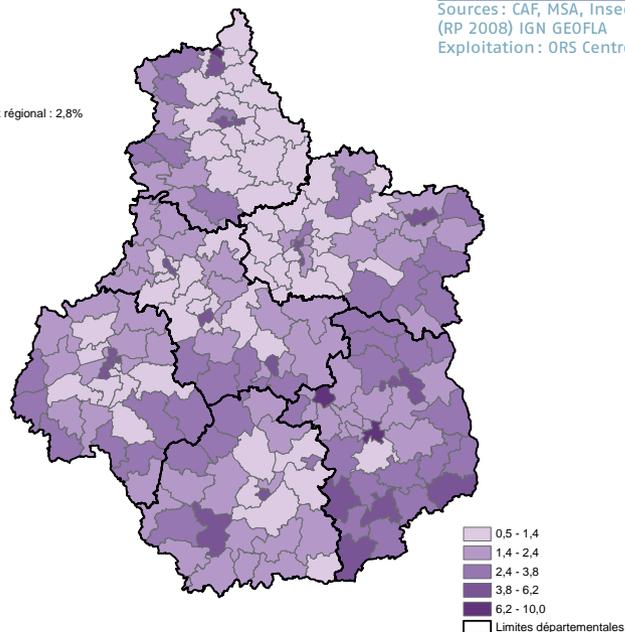
Taux régional : 8,7%



Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle seul non majoré pour 100 personnes de 25 à 59 ans au 31.12.2011

Sources : CAF, MSA, Insee (RP 2008) IGN GEOFLA
Exploitation : ORS Centre

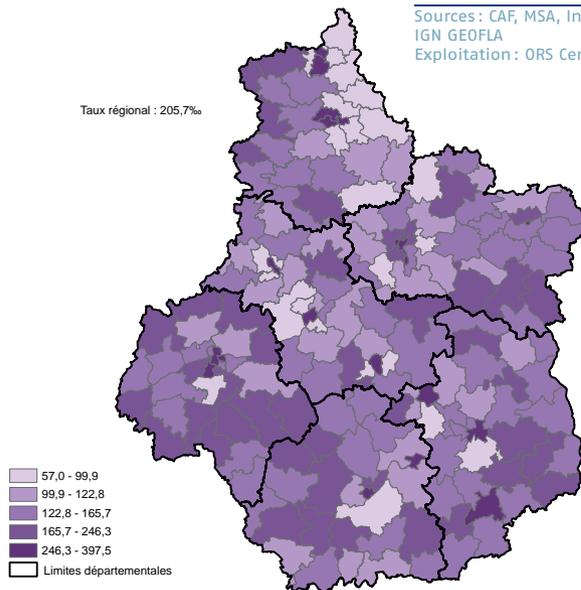
Taux régional : 2,8%



Nombre d'allocataires d'allocations logement (ALF, ALS, APL) pour 1000 ménages au 31.12.2011

Sources : CAF, MSA, Insee (RP 2008)
IGN GEOFLA
Exploitation : ORS Centre

Taux régional : 205,7%



Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses: accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, SAMU social (plateforme «115», numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abris...).

Au 1^{er} janvier 2011, **les établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale en région Centre offrent plus de 6450 places**. 43,9% des places d'accueil se trouvent dans les résidences sociales (2835 places), 19,3% dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA – 1243 places)⁽¹⁾, 16,5% en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS – 1063 places)⁽²⁾, 8,0% en maisons relais et pensions de familles (515 places), 1,4% en centres provisoires d'hébergement (CPH – 90 places) et 11,0% dans d'autres centres d'accueil (centres d'hébergement d'urgence, communautés Emmaüs...711 places). En région Centre, pas moins de 1726 places d'hébergement sont également disponibles (locaux d'urgence, appartements d'urgence, baux glissants...). Sur ces 1726 places d'hébergement, 879 sont des places dédiées à l'insertion (50,9%), 732 aux urgences (42,4%) et 115 destinées à la stabilisation (6,7%). L'hébergement de stabilisation est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.

En termes d'équipement en places d'hébergement, **la région Centre présente un taux de 1,3 place d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans. Dans l'hexagone, le taux est de 1,7‰**. Le Loiret présente le taux le plus élevé de la région (2,3‰). L'Eure-et-Loir a quant à lui le plus faible (0,7‰).

Au 31 décembre 2010, en région Centre, 59560 personnes bénéficient de la CMU de base, ce qui représente 2,3% de la population de la région Centre. En France, 2,9% de la

population bénéficie de la CMU de base. Au niveau infrarégional, les taux varient de 2,0% dans l'Indre à 2,6% dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher.

S'agissant de la **CMUC⁽³⁾**, fin 2010, 135 414 personnes de la **région Centre** en bénéficient, soit **5,2% de la population**. Au niveau national, le taux de bénéficiaires de la CMUC est de **5,7%**. En infrarégional, le département de l'Indre-et-Loire présente le taux de bénéficiaires de la CMUC le plus faible (4,5%). À l'inverse, le département du Cher observe le taux de bénéficiaires le plus élevé (6,6%).

Fin 2011, **2 640 personnes de la région Centre bénéficient de l'aide médicale d'État⁽⁴⁾** délivrée par les caisses d'Assurance maladie du régime général. ■

(1) Les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.

(2) Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Ils relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il existe aujourd'hui différents types de CHRS: en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison,...), d'autres sont des établissements de droit commun dit «tout public» (jeunes errants, grands exclus,...).

(3) La **couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)** est attribuée à toute personne résidant en France de manière régulière et stable. Elle est délivrée sous conditions de ressources et le montant varie selon la composition du ménage. Elle prend en charge la dispense d'avance de frais de consultations, d'avance de frais de médicaments sur prescription, d'avance de frais pour les analyses médicales. Elle prend également en charge l'intégralité du ticket modérateur, le forfait hospitalier journalier et le dépassement de tarif des professionnels de santé.

(4) L'**Aide Médicale de l'État (AME)** vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'action sociale.

La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général.

L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMU complémentaire.

Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100 % pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

Lits ou places installés au 01.01.2010 par catégorie d'établissement - Taux d'équipement

Type d'accueil et données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) <i>nombre de lits, places</i>	125	141	74	234	167	322	1 063	38 987
Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) <i>nombre de lits, places</i>	132	120	79	239	200	473	1 243	21 559
Centres provisoires d'hébergement (CPH) <i>nombre de lits, places</i>	0	0	0	50	0	40	90	1 519
Résidences sociales <i>nombre de lits, places</i>	329	728	223	436	515	604	2 835	78 035
Maisons relais, Pensions de famille <i>nombre de lits, places</i>	50	71	57	115	84	138	515	7 753
Autres centres d'accueil <i>nombre de lits, places</i>	0	30	39	125	14	503	711	18 468
Nombre de places d'hébergement	143	161	113	343	181	785	1 726	55 876
<i>Dont urgences</i>	18	70	50	81	14	499	732	17 707
<i>Dont stabilisation</i>	5	0	7	24	0	79	115	7 898
<i>Dont insertion</i>	120	91	56	238	167	207	879	30 271
Taux d'équipement en places d'hébergement <i>pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans</i>	0,9‰	0,7‰	1,0‰	1,1‰	1,1‰	2,3‰	1,3‰	1,7‰
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base au 31.12.2010 <i>pour 100 habitants</i>	6 947 (2,2%)	11 308 (2,6%)	4 781 (2,0%)	13 128 (2,2%)	8 720 (2,6%)	14 677 (2,2%)	59 560 (2,3%)	1 848 554 (2,9%)
Nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) au 31.12.2010 <i>pour 100 habitants</i>	21 328 (6,6%)	20 877 (4,8%)	11 143 (4,7%)	27 212 (4,5%)	17 245 (5,1%)	37 609 (5,6%)	135 414 (5,2%)	3 637 234 (5,7%)
Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME)* au 31.12.2011	248	413	88	399	265	1 227	2 640	ND

Sources : STATISS (FINISS, DREES, DRJSCS, DGCS), Insee RP, estimation complémentaire, Fonds CMU (31.12.2010), *CPAM.

 VALEURS COMMENTÉES

L'offre d'accueil pour enfants, adolescents et jeunes majeurs en difficulté sociales et/ ou familiales est diversifiée⁽¹⁾.

Au 1^{er} janvier 2011, en région Centre, **la capacité d'accueil des établissements recevant des enfants et adolescents en difficulté sociale s'élève à près de 3 190 places**. Avec 2 554 places en maison d'enfant à caractère social (MECS) et en foyer de l'enfance, ces deux types de structures totalisent 80,2% de l'offre d'accueil pour enfants et adolescents en difficulté.

Le taux d'équipement de l'aide sociale à l'enfance en région Centre s'établit à 5,3 places en établissement pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. **Au niveau national, il est de 4,5 places** pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. L'analyse infrarégionale montre de grandes disparités. L'Eure-et-Loir enregistre le taux le plus élevé (11,7‰). À l'inverse, le Loiret présente le plus faible (3,1‰).

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille. En région Centre, en 2009, 5 956 enfants ont fait l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial (5 496 ont été confiés à l'ASE et 460 ont été accueillis par l'ASE suite à une mesure de placement direct ordonnée par le juge).

Les actions éducatives regroupent, d'une part, les actions éducatives à domicile (AED), qui sont des décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés et à leurs familles et, d'autre part, les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui poursuivent les mêmes objectifs que l'AED mais qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

En région Centre, fin 2009, 2 134 enfants ont bénéficié d'une mesure d'action éducative à domicile et 3 650 d'une mesure éducative en milieu ouvert.

Au total, en région Centre au 31 décembre 2009, **11 740 enfants ont bénéficié d'une mesure d'aide sociale à l'enfance (actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert et mesures de placement)**. Rapporté à la population des moins de 20 ans, le taux de bénéficiaires d'une mesure d'aide sociale à l'enfance est de 1,9% (1,9% dans l'hexagone). À l'échelle des départements, les taux varient de 1,6% dans l'Indre-et-Loire à 2,4% dans le Cher. ■

(1) Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au conseil général. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une MECS peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre, qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

Lits ou places installés au 01.01.2011 par catégorie d'établissement - Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
Établissements d'accueil mère-enfant <i>Nombre de places</i>	75	14	9	28	30	44	200	4 312
Pouponnières à caractère social <i>Nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	848
Foyers de l'enfance <i>Nombre de places</i>	93	105	36	137	0	53	424	10 044
Maisons d'enfants à caractère social (MECS) <i>Nombre de places</i>	0	904	135	483	195	413	2 130	40 242
Centres de placement familial socio-éducatif <i>Nombre de places</i>	60	250	0	14	100	0	424	12 864
Autres <i>Nombre de places</i>	0	0	0	8	0	0	8	264
Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	3,3‰	11,7‰	3,7‰	4,7‰	4,3‰	3,1‰	5,3‰	4,5‰

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Nombre de mesures de placement d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) au 31 décembre 2009*								
<i>Nombre de mesures de placement par l'ASE</i>	940	1 053	427	1 219	542	1 315	5 496	126 457
<i>Nombre de mesures de placement par le juge</i>	63	83	37	83	96	98	460	17 989
Total	1 003	1 136	464	1 302	638	1 413	5 956	144 446
Nombre d'enfants bénéficiaires d'une action éducative à domicile (AED) au 31 décembre 2009**	274	138	163	238	388	933	2 134	44 486
Nombre d'enfants bénéficiaires d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO) au 31 décembre 2009**	355	797	324	695	520	959	3 650	99 895
Taux de bénéficiaires de mesures d'aide sociale à l'enfance (actions éducatives et mesures de placement) au 31.12.2009 pour 100 jeunes de moins de 20 ans (Insee, estimations de population au 01.01.2010)	2,4%	1,9%	2,0%	1,6%	2,0%	2,0%	1,9%	1,9%

Sources : STATISS (DRJSCS, FINESS), BDSL /DREES (enquête sociale annuelle auprès des conseils généraux).

** Source : BDSL, enquête sociale annuelle DREES auprès des conseils généraux (bénéficiaires au 31.12.2009 de l'action éducative en milieu ouvert par décision judiciaire (article 375) pris en charge par l'ASE).

*Source : BDSL, enquête sociale annuelle DREES auprès des conseils généraux (bénéficiaires au 31.12.2009, soit par les services de l'ASE soit par un service habilité).

VALEURS COMMENTÉES

Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie

- Densité de population en 2008: $(\text{Nombre d'habitants au RP 2008} / \text{Superficie en km}^2)$
- Taux d'accroissement annuel de la population entre 1999 et 2008: $((\text{Nombre d'habitants au RP 2008} / \text{Nombre d'habitants au RP 1999})^{1/9} - 1) * 100$
- Part des moins de 20 ans en 2008: $(\text{Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2008} / \text{Population totale au RP 2008}) * 100$
- Part des moins de 60 ans en 2008: $(\text{Nombre de personnes de moins de 60 ans au RP 2008} / \text{Population totale au RP 2008}) * 100$
- Part des 20- 64 ans en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2008} / \text{Population totale au RP 2008}) * 100$
- Part des 65 ans ou plus en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2008} / \text{Population totale au RP 2008}) * 100$
- Part des 75 ans ou plus en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2008} / \text{Population totale au RP 2008}) * 100$
- Indice de vieillissement en 2008: $(\text{Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2008}) * 100$
- Part des 25- 59 ans en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2008} / \text{Population totale au RP 2008}) * 100$
- Part des 25- 59 ans vivant seules en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2008}) * 100$
- Part de familles monoparentales en 2008: $(\text{Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2008} / \text{Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2008}) * 100$

Emploi, chômage et revenu

- Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2008: $(\text{Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2008} / \text{Population active ayant un emploi au RP 2008}) * 100$
- Part de cadres dans la population active en 2008: $(\text{Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2008} / \text{Population active ayant un emploi au RP 2008}) * 100$
- Part d'ouvriers dans la population active en 2008: $(\text{Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2008} / \text{Population active ayant un emploi au RP 2008}) * 100$
- Part d'employés dans la population active en 2008: $(\text{Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2008} / \text{Population active ayant un emploi au RP 2008}) * 100$
- Part de foyers fiscaux non imposés en 2008: $(\text{Nombre de foyers fiscaux non imposés en 2008} / \text{Nombre total de foyers fiscaux en 2008}) * 100$
- Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 smic au 31 décembre 2011 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): $(\text{Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 smic} / \text{Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues}) * 100$
- Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 smic au 31 décembre 2011 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont

- connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 smic/ Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100
- Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2011: (Nombre de chômeurs moyen au 4^e trimestre 2011/Population active)*100
- Part de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011: (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011)*100
- Part de femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011: (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011)*100
- Part de femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011)*100
- Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011)*100
- Part de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011)*100
- Part de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2011)*100
- Part de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011/Nombre de DEFM de catégorie A au 31 décembre 2011)*100

Enseignement, scolarité

- Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2008–2009): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100
- Taux de sortie avant la fin du 2nd cycle (année scolaire 2009–2010): ((Nombre de sortants avant la fin du second cycle (collège, enseignement, pré-professionnel, années intermédiaires de CAP et de BEP, 2nde et 1^{re} générales et technologiques)/ Nombre total de sortants du secondaire))*100
- Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2008: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2008/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2008)*100
- Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2008: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le certificat d'études primaires au RP 2008/Nombre de jeunes de 20 à 29 ans au RP 2008)*100

- Part de la population de 15 ans non scolarisée, sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2008: $(\text{Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2008}) * 100$
- Part de la population de 15 ans non scolarisée, titulaire d'un bac+2 en 2008 : $(\text{Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'un bac+2 au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2008}) * 100$
- Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2009: $(\text{Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires} / \text{Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2009}) * 100$
- Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2011): Somme des taux d'accès par âge: $((\text{lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N} / \text{population d'âge 12 ans à la rentrée N-1}) + (\text{lauréats d'âge 14 ans à la session N} / \text{population d'âge 13 ans à la rentrée N-1}) + \dots + (\text{lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N} / \text{population d'âge 17 ans à la rentrée N-1})) * 100$
- Taux d'accès au baccalauréat selon le lieu de scolarisation (session 2011): Somme des taux d'accès par âge: $((\text{bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n} / \text{population d'âge 14 ans à la rentrée n-1}) + (\text{bacheliers d'âge 16 ans à la session n} / \text{population d'âge 15 ans à la rentrée n-1}) + (\text{bacheliers d'âge 17 ans à la session n} / \text{population d'âge 16 ans à la rentrée n-1}) + \dots + (\text{bacheliers d'âge 23 ans à la session n} / \text{population d'âge 22 ans à la rentrée n-1})) * 100$
- Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n} / \text{Nombre total de bacheliers de la session n}) * 100$
- Taux de collégiens boursiers (public) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre d'élèves boursiers en collège} / \text{Nombre total d'élèves en collège}) * 100$
- Taux de lycéens boursiers (public) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre d'élèves boursiers en lycée} / \text{Nombre total d'élèves en lycée}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre de collégiens de familles défavorisées} / \text{Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre de collégiens de familles défavorisées} / \text{Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre de lycéens de familles défavorisées} / \text{Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2010-2011): $(\text{Nombre d'élèves en classe préparatoire aux grandes écoles de familles défavorisées} / \text{Nombre total d'élèves en classe préparatoire aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité}) * 100$
- Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien

supérieur (STS) (année scolaire 2010-2011): (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Personnes handicapées

Adultes handicapés:

- Taux d'équipement en structures d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2011 : (Nombre de lits en MAS, en FAM, en foyers de vie, en foyers d'hébergement et en foyers polyvalents/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- Taux d'équipement en maison d'accueil spécialisée (MAS) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2011 : (Nombre de lits en MAS/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- Taux d'équipement en foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2011 : (Nombre de lits en FAM/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- Taux d'équipement en foyer de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2011 : (Nombre de lits en Foyer de vie/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- Taux d'équipement en établissement de service d'aide par le travail (ESAT) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2011 : (Nombre de places en ESAT/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000
- Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 59 ans au 31 décembre 2011: (Nombre d'allocataires de l'AAH/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans ou plus au RP 2008)*100
- Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2009: (Nombre d'allocataires de la PCH/ Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2010)*1000
- Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2009: (Nombre d'allocataires de la PCH/ Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2010)*1000
- Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2009: (Nombre d'allocataires de l'ACTP/ Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2010)*1000
- Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2009: (Nombre d'allocataires de l'ACTP/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2010)*1000

Enfance et jeunesse handicapé:

- Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2011 : (Nombre de places en établissements/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)*1000
- Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2011: (Nombre d'allocataires de l'AEEH/ Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2008)*1000

Scolarité des enfants handicapés :

- Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2010–2011): $((\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)}) * 100$
- Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2010–2011): $((\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)}) * 100$
- Répartition des élèves handicapés en classe ordinaire (a) et en classe spéciale (b) dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2010–2011): $((a): (\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)} * 100; (b): (\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)} / \text{nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1}^{\text{er}} \text{ degré (public+privé)} * 100))$
- Répartition des élèves handicapés en classe ordinaire (a) et en classe spéciale (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2010–2011): $((a): (\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} / \text{Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} * 100; (b): (\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} / \text{nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2}^{\text{nd}} \text{ degré (public+privé)} * 100))$
- Nature (en %) des troubles ou atteintes des élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} et 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2010–2011): $(\text{Nombre d'élèves handicapés scolarisés avec le trouble } x / \text{Nombre total d'élèves handicapés scolarisés}) * 100$

Personnes âgées

- Part des 75 ans et plus vivant seules à domicile en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2008}) * 100$
- Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer logement ou résidence sociale: $(\text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer logement ou résidence sociale au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2008}) * 100$
- Indice de grand vieillissement en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2008} / \text{Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2008}) * 100$
- Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2008: $(\text{Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2008} / \text{Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2008}) * 100$
- Taux d'équipement en structure d'hébergement pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2011 (maisons de retraite, logements-foyers, hébergement temporaire, USLD): $(\text{Nombre de lits installés en structure d'hébergement pour personnes âgées} / \text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus}) * 1000$

- Taux d'équipement en lits médicalisés pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 01.01.2011 (EHPAD, USLD): $(\text{Nombre de lits installés en structure d'hébergement médicalisée pour personnes âgées} / \text{Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus}) * 1\,000$
- Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à domicile (APA) pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2009: $((\text{Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile et en établissement (sous ou hors dotation globale)} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations Insee au 01.01.2010})) * 1\,000$
- Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1 000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires du minimum vieillesse} / \text{Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2008}) * 1\,000$
- Taux de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2011: $((\text{Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile} / \text{Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2008})) * 1\,000$

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

- Taux de pauvreté monétaire à 60% en 2009 : (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2009)
- Taux de pauvreté monétaire à 60% par âge en 2009: (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60% en 2009)
- Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle seul non majoré» pour 100 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires du RSA «socle seul non majoré»} / \text{Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2008}) * 100$
- Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) «socle seul majoré» pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires du RSA «socle seul majoré»} / \text{Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2008}) * 100$
- Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 50% des revenus au 31 décembre 2011 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): $(\text{Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 50% des revenus} / \text{Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues}) * 100$
- Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 100% des revenus au 31 décembre 2011 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): $(\text{Nombre d'allocataires dont les prestations sociales CAF représentent 100% des revenus} / \text{Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues}) * 100$
- Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ASS} / \text{Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2008}) * 1\,000$
- Taux d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ASI} / \text{Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2008}) * 1\,000$
- Densité de logements sociaux (Enquête EPLS au 01.01.2011): $(\text{Nombre de logements sociaux} / \text{Nombre de ménages au RP 2008}) * 100$

- Taux d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires de l'APL}/\text{Nombre de ménages au RP 2008}) \times 1000$
- Taux d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ALS}/\text{Nombre de ménages au RP 2008}) \times 1000$
- Taux d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires de l'ALF}/\text{Nombre de ménages au RP 2008}) \times 1000$
- Taux d'allocataires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1 000 ménages au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires d'allocations logement}/\text{Nombre de ménages au RP 2008}) \times 1000$

Adultes et familles en difficulté

- Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 01.01.2011 : $(\text{Nombre de lits ou places d'hébergement}/\text{Nombre de personnes de 20 à 59 ans}) \times 1000$
- Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base (CMU) pour 100 personnes au 31.12.2010 : $(\text{Nombre de bénéficiaires de la CMU}/\text{Population totale (estimations Fonds CMU)}) \times 100$
- Taux de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU C) pour 100 personnes au 31.12.2010 : $(\text{Nombre de bénéficiaires de la CMU C}/\text{Population totale (estimations Fonds CMU)}) \times 100$

Protection de l'enfance

- Taux d'équipement en établissement de l'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 01.01.2011 : $(\text{Nombre de lits ou places installés en établissement d'aide sociale à l'enfance}/\text{Nombre de jeunes de moins de 20 ans, estimations INSEE}) \times 1000$
- Taux de bénéficiaires de mesure d'aide sociale à l'enfance (mesures éducatives et mesures de placement) pour 100 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2009 : $(\text{Nombre de mesures éducatives AED, AEMO, mesures de placements}/\text{Nombre de jeunes de moins de 20 ans, estimations Insee au 01.01.2010}) \times 100$

Autres indicateurs

- Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour 1 000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2011: $(\text{Nombre d'allocataires de la PAJE}/\text{Nombre de familles ayant des enfants au RP 2008}) \times 1000$

INDEX DES SIGLES

- AAH** Allocation adulte handicapé
- ACTP** Allocation compensatrice tierce personne
- AED** Actions éducatives à domicile
- AEEH** Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- AEMO** Actions éducatives en milieu ouvert
- ALF** Allocation de logement à caractère familial
- ALS** Allocation de logement à caractère social
- AME** Aide médicale d'état
- APA** Aide personnalisée à l'autonomie
- API** Allocation parent isolé
- APL** Aide personnalisée au logement
- ARS** Agence régionale de santé
- ASE** Aide sociale à l'enfance
- ASI** Allocation supplémentaire d'invalidité
- ASPA** Allocation de solidarité aux personnes âgées
- ASS** Allocation spécifique de solidarité
- ASV** Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
- ATA** Allocation temporaire d'attente
- BIT** Bureau international du travail
- CADA** Centre d'accueil des demandeurs d'asile
- CAF** Caisse d'allocations familiales
- CARSAT** . . . Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- CDAPH** . . . Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CHRS** Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CMU** Couverture maladie universelle
- CMU C** . . . Couverture maladie universelle complémentaire
- CPAM** Caisse primaire d'assurance maladie
- CPGE** Classe préparatoire aux grandes écoles
- CPH** Centre provisoire d'hébergement
- DARES** . . . Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
- DEFM** . . . Demandeur d'emploi en fin de mois
- DGI** Direction générale des impôts
- DIRPJJ** . . . Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse

- DIRRECTE** . . . Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- DNB** Diplôme national du brevet
- DREAL** . . . Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DREES** . . . Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- DRJSCS** . . . Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- EHPAD** . . . Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EPLS** Enquête sur le parc locatif social
- ESAT** Entreprise de service d'aide par le travail
- FAM** Foyer d'accueil médicalisé
- FINESS** . . . Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
- FJT** Foyer de jeunes travailleurs
- FTM** Foyer de travailleurs migrants
- IEM** Établissement pour déficients moteurs
- IME** Institut médico-éducatif
- INSEE** . . . Institut national de la statistique et des études économiques
- ITEP** Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- MAS** Maison d'accueil spécialisée
- MDPH** . . . Maison départementale des personnes handicapées
- MECS** Maison d'enfants à caractère social
- MSA** Mutualité sociale agricole
- ORS** Observatoire régional de la santé
- OSC** Observation sociale du Centre
- PAJE** Prestation d'accueil du jeune enfant
- PCH** Prestation de compensation du handicap
- RMI** Revenu minimum d'insertion
- RP** Recensement de la population
- RSA** Revenu de solidarité active
- RSI** Régime social des indépendants
- SAMSAH** . . . Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés
- SESSAD** . . . Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- STATISS** . . . Statistiques et indicateurs de la santé et du social
- STS** Section de technicien supérieur
- USLD** Unité de soins de longue durée

OSCARD 2012 est disponible sur le site internet de la DRJSCS Centre et de l'ORS Centre aux adresses suivantes :

www.centre.drjscs.gouv.fr
www.orscentre.org

Les données sociales sont disponibles et exploitables sur le site Internet de l'observation sociale du Centre à cette adresse :

www.observationsociale-centre.org



Publication financée par les crédits de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des Affaires sociales



Réalisation : ORS Centre (Franck Géniteau, Céline Leclerc) – DRJSCS Centre (Rodolphe Legendre)
Financement : DRJSCS Centre
Création graphique : Atelier J-Ph. Germanaud – Orléans (45)
Impression : Imprimerie Normalisée – Varennes-Vauzelles (58) – 10.2012

Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

(O S C A R D)

Démographie

Emploi, chômage, revenu

Enseignement, scolarité

Personnes handicapées

Personnes âgées

Lutte contre les exclusions
et indicateurs de pauvreté

Adultes et familles en difficulté

Protection de l'enfance



2012